

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 19 octobre 2018

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 19 octobre 2018, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, l'ordre du jour de notre séance plénière comporte assez peu de délibérations. Pour autant, les sujets que nous allons aborder ce matin vont, j'en suis sûr, alimenter de nombreux débats. Car oui, les délibérations qui vous sont proposées sont le fruit de la trajectoire que j'ai souhaité faire prendre à notre institution depuis près d'un an. Cela démontre d'abord, pour ceux qui en doutent, que la politique a besoin de temps.

Chacun d'entre nous est confronté à l'immédiateté et notre population, nos élus, nous-mêmes voudrions plus de célérité dans nos actions. Pourtant, nos instances nous rappellent que la démocratie c'est aussi prendre le temps : celui de la discussion au sein de la majorité, du débat avec l'opposition, du travail en commission, puis du vote en séance.

L'essentiel est finalement ailleurs : oui, nous devons savoir réagir, car notre société va plus vite ; mais l'action publique doit, par-dessus tout, être décidée en transparence.

Cette méthode, je veux la faire nôtre et la promouvoir dans tous les domaines et rien ne vaut un exemple pour illustrer cette façon de faire :

– La réflexion qui chemine, c'est penser autrement le projet Animal'Explora construit il y a plus de dix ans, car il n'était plus adapté aux attentes du consommateur et des développeurs ;

– La responsabilité, c'est de ne pas abandonner le principe d'un projet indispensable au rayonnement du département notamment avec la création du futur parc national ;

– la transparence, c'est de travailler avec ceux qui le souhaitent qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition.

Parmi les délibérations qui seront étudiées tout à l'heure, il en est une qui correspond parfaitement à ce propos introductif : celle sur le nouvel organigramme du Conseil Départemental.

Vous le savez, dès mon élection, j'ai souhaité que nous mettions en place une nouvelle organisation.

Le monde évolue (nous avons besoin de plus de transversalité), nos compétences également (singulièrement avec la loi NOTRe) et nous devons en tenir compte. Comme dans d'autres départements, j'ai voulu que nous nous appuyions sur des pôles structurés autour des grandes compétences du Conseil départemental, l'aménagement, les solidarités et les ressources.

Un projet d'organigramme fonctionnel a été présenté à l'occasion d'un séminaire des cadres en juin dernier, après que la réflexion globale vous a été présentée en mars lors du séminaire des élus.

Cette nouvelle organisation comprend :

– une Direction Générale des Services (DGS), avec deux missions « Animal'Explora » et « e-administration » ;

– la création de trois pôles qui seront pilotés chacun par un ou une DGA ;

– Dix directions : quatre rattachées au Pôle « Aménagement », trois rattachées au Pôle « Solidarités », trois rattachées au Pôle « Ressources et Moyens ».

Vous allez me dire, un an c'est long pour bouger quelques lignes dans un organigramme. Mais comme je vous l'ai dit, je ne suis pas l'homme du coup de balai : nous avons pris le temps. Et le résultat est là : cet organigramme a reçu un avis favorable à l'unanimité lors du comité technique du 11 octobre. Preuve que la transparence, l'échange, le recul sont bien les clefs de la réussite.

Cet organigramme doit nous permettre d'améliorer notre efficacité en interne, mais aussi vers l'extérieur. Il doit également donner plus de lisibilité à nos agents et renforcer notre attractivité en tant qu'employeur.

Et je le dis sans filtre, ni alarmisme, mais froidement : il en va de l'avenir de notre collectivité. Pour recruter, dans un monde globalisé et ultra-concurrentiel, nous devons chaque jour penser à être plus attractifs.

C'est ce que nous faisons auprès du grand public avec notre campagne de notoriété

qui s'affichera bientôt dans le métro parisien et dans les rues pour la première fois.

C'est ce que nous faisons également en donnant des perspectives professionnelles et salariales au sein de la Maison « Département ». C'est aussi comme ça qu'on enrayera la déprise démographique : en proposant des postes intéressants qui permettront à des familles de s'installer. On va à un endroit pour le visiter parce qu'il est beau ; on s'y installe pour le cadre et de vie et parce qu'on y travaille.

Mais encore faut-il qu'on nous laisse la possibilité de le faire... Car aujourd'hui dans notre pays, il y a des personnes qui pensent que les collectivités ne savent pas se gérer elles-mêmes. Nous avons eu le gel des dotations avec Nicolas Sarkozy ; puis le coup de rabot de François Hollande. Maintenant, nous avons la mise sous tutelle par le gouvernement Macron. Je sais, je devrais parler de « contractualisation ». Mais la réalité, c'est que l'État impose un plafond à nos dépenses de fonctionnement, sans rien mettre dans la balance en face. La réalité, c'est que plus on est petit et rural, plus on est pénalisé par un taux bas.

La réalité enfin, et c'est un courrier qui m'a été adressé il y a quelques jours, c'est qu'après avoir proposé 1,125 lors des négociations au lieu de 1,05 on nous demande de passer sous les 1,10. Cela représente simplement l'augmentation des dépenses sociales qu'on ne maîtrise pas, que l'État décide seul (les MNA, RSA, PPCR, loi sur l'adaptation au vieillissement de la société). Cela ne laisse tout simplement aucune marge de manœuvre pour le reste.

Vous savez, « *le reste* » : les communes, les associations, les clubs, tout ce qui fait vivre un département comme le nôtre. Et après ça, Madame le Préfet explique lors du Congrès des Maires que nous ne sommes pas pénalisés dans cette affaire.

Je vais être très clair : je ne résiste pas par posture idéologique. D'ailleurs quand tous les représentants des élus de toutes les collectivités de France, toute tendance politique confondue, se réunissent à Marseille pour dire « stop » au retour de l'État recentralisateur, cela prouve qu'il y a un malaise plus profond. Le Président de la République ne s'y est pas trompé en créant un grand ministère des collectivités en plaçant à sa tête une fine connaisseuse des collectivités, Jacqueline Gourault. Il sent la rupture avec les élus et les territoires.

Si je résiste, c'est parce que je sais que notre territoire a besoin que ses collectivités soient des locomotives : il a besoin de ses villes, Saint-Dizier et Chaumont que nous soutenons à travers « Action Cœur de Ville », de Langres, de ses bourgs-centres, de ses villages. Il a besoin d'un Conseil départemental fort, qui est aux côtés des collectivités dans les missions que l'Etat a progressivement abandonné : l'urbanisme, l'eau, l'assainissement... Derrière ces missions, il y a des hommes et femmes au service des Hauts-Marnais. Si nous ne pouvons plus les embaucher, qui réalisera ce service ?

Si je résiste enfin, c'est parce que je pense profondément que seule une décentralisation puissante saura répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. C'est par la proximité, par une réponse rapide et adaptée, que nous permettrons un rebond de nos territoires.

Et puis, après tout, ne sommes-nous pas une collectivité qui a vu de nouvelles compétences non compensées nous être attribuées sans que l'on ait besoin d'augmenter la fiscalité ? Alors mes chers collègues, qu'on nous laisse gérer tranquille...

Pour en revenir à notre ordre du jour, je voulais attirer votre attention sur deux délibérations tout particulièrement.

1/ La première concerne le soutien au projet d'un nouvel abattoir. Cet outil est aujourd'hui à la limite de son utilisation, aussi bien humainement que par la vétusté de son bâtiment. Depuis mon élection, j'ai acquis la conviction que nous ne pouvons pas attendre que l'État nous impose de le fermer et Madame le Préfet a déjà fait preuve de beaucoup de bienveillance sur le sujet.

Vous allez me dire « *pourquoi intervenir ?* ». Il y a deux raisons : d'abord, parce que je pense qu'il s'agit d'un enjeu départemental. On ne peut pas dire qu'on soutient le monde agricole et laisser tomber le principal outil de transformation de la viande.

Ensuite et peut-être surtout parce que cela correspond à un enjeu de société. Nous sommes un territoire qui a une des filières agricoles les plus complètes et organisées de notre pays, du producteur au consommateur. Cela nous assure la possibilité de nous approvisionner localement. Le « *manger local* » est une attente de nos concitoyens, autant que celle autour du bio.

Avoir un abattoir départemental, bien dimensionné, avec une ou des unités de transformation, nous permettra de répondre aux demandes en circuits courts de nos collègues, de nos EHPAD, tout en valorisant les emplois locaux. Un abattoir départemental, c'est une réponse vertueuse qui ruissellera sur l'ensemble de notre territoire, peu importe où il se trouve. L'important, l'essentiel même, c'est de ne pas perdre cet outil : car si des habitudes sont prises ailleurs à cause de notre inaction, nous ne pourrons plus revenir en arrière. Le soutien à l'étude, qui sera portée par la Chambre d'agriculture, pour dimensionner ce projet est donc au cœur du processus de décision : ce sera la première pierre. Nous associerons ensuite les professionnels concernés et les collectivités qui souhaitent se positionner. Enfin, nous trancherons ensemble. Prendre le temps et agir dans la transparence une nouvelle fois.

2/ La seconde délibération sur laquelle je veux insister, c'est celle qui concerne notre avis sur le projet de charte du Parc national, depuis hier soir, Parc national de forêts, entre

Champagne et Bourgogne.

Je dois l'avouer, c'est un sujet que je connaissais mal en prenant la tête du Conseil départemental. Lancé en 2009 par François Fillon, alors Premier Ministre, son arrêté de prise en considération a été signé sous mandat de Ségolène Royal et Nicolas Hulot a soutenu ce projet, l'inscrivant au plan de sauvegarde de la biodiversité en juillet dernier. Je crois pouvoir dire sans me tromper que ce projet dépasse les clivages politiques.

Pour autant, j'ai entendu les revendications des opposants qui voient le parc national comme une mise sous cloche du territoire. J'ai compris leur mécontentement et même leur colère de ne pas être écoutés. Ce parc, il aurait pu être autrement construit, autrement amené. Mais ce ne serait pas un parc national. La question posée était alors simple : alors que nous perdons 2 000 habitants par an, pouvons-nous nous passer de ce projet ? Ma conviction est que non.

Pour me faire cette opinion, j'ai assisté à de nombreuses réunions et j'ai pu voir la recherche de l'équilibre portée par le GIP du Parc national, d'abord avec Guy Durantet puis avec Marcel Jurien de la Gravière. Ce projet de charte qui vous est soumis, ce n'est pas ce que veulent les écologistes, ce n'est pas ce que souhaitent les chasseurs et les agriculteurs, ce n'est pas non plus ce qu'attendent l'ONF, les propriétaires privés ou les élus. C'est un peu tout ça à la fois, c'est finalement ce qui doit toujours nous guider : n'est-ce pas notre rôle, en permanence, de chercher le dénominateur commun ? De mettre en avant ce qui nous rassemble, plutôt que ce qui nous divise ?

Je voterai en faveur de cette charte et je vous engage à le faire en toute responsabilité : la Haute-Marne ne peut plus se permettre de passer à côté des trains.

Certains opposent ce projet à celui de CIGEO, mais ce sont les deux faces d'une même pièce. Celui de l'avenir de notre environnement : préserver la biodiversité avec le parc d'un côté ; assurer le principe de réversibilité des déchets nucléaires de l'autre. Portons chacun ce message, sans ironie et avec force : nous sommes le département du développement durable !

Je vous parlais méthode tout à l'heure : au-delà de la transparence, elle pourrait se résumer aussi dans « *faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait* ».

– Sur le rapprochement des offices HLM qui nous est imposé par la loi ELAN, parce que je ne voulais pas subir, nous avons lancé une étude pour savoir quel rapprochement est le plus pertinent. Je veux vous assurer que si j'ai une préférence, il n'y a pas de tabou : chaque situation sera étudiée.

– Il en va de même pour la révision de nos politiques d'aides aux collectivités : vous êtes déjà nombreux à avoir été entendus. Mais je tiens à ce que cette réflexion soit menée avec nos partenaires : des présidents d'intercommunalités, d'agglomérations, des maires ont également

été sollicités, car nous ne réussirons que si nous partageons méthode et objectifs avec nos collègues. J'ai aussi rencontré dernièrement deux élus régionaux sur toutes ces questions pour comparer et enrichir nos règlements.

– A propos du pont de Luzy, après plus de trois ans et demi, je suis allé ouvrir avec le Maire et nos collègues, Catherine Pazdzior et Paul Flamérian, le pont à la circulation ce lundi. Très heureux d'avoir pu tenir la date du 15 octobre, mais surtout d'avoir rendu son accessibilité à ce village. Nous allons rapidement remettre en état la route qui a servi de déviation.

– Cet après-midi, nous verrons que la réhabilitation des gendarmeries se poursuit. Je veux que la population le sache : ce n'est pas à nous que devraient incomber ces travaux, comme ceux des logements de la gendarmerie de Chaumont d'ailleurs. Mais que devons-nous faire ? Laisser les gendarmes dans des conditions déplorables et pleurer le jour où l'État aura décidé de les fermer et sans doute de les déménager ? Je m'y refuse et je remercie la majorité de porter cette action.

La transparence, je vous la dois enfin sur les sujets difficiles : en juillet, en accord avec le groupe LISI Aerospace, la société d'économie mixte (SEM) Haute-Marne Immo Bail que je préside a décidé de ne pas donner suite aux discussions engagées avec SOMIFA FAYAT, société pressentie en vue de la conception et la réalisation de la nouvelle usine Forges 2020. Aujourd'hui, je peux vous annoncer que la SEM et LISI confirment la poursuite du projet de construction d'un nouvel ensemble industriel permettant de relocaliser dans le département de la Haute-Marne, sur la zone d'activité Plein Est, le site des Forges de Bologne. La SEM et LISI vont donc continuer leur étroite collaboration pour lancer un nouvel appel d'offres d'ici la fin du premier trimestre 2019. Cet appel d'offres concernera dans un premier temps le transfert des activités moteurs et la finition des pièces de structures aéronautiques. Selon le calendrier prévisionnel établi à parti du lancement de l'appel d'offres, les travaux devraient débuter mi-2021 et le déménagement des activités se réaliser mi-2022, à l'achèvement de la construction. Le transfert de la forge des pièces structures et grands aubages sur la zone Plein Est interviendrait dans un second temps.

Ce projet industriel très significatif souligne l'ambition du groupe et témoigne de l'engagement du Département à maintenir un des premiers employeurs de Haute-Marne sur notre territoire. Conformément aux engagements du Président SIDO que la majorité a soutenus, je proposerai un contrat de redynamisation pour la commune de Bologne d'ici la fin de l'année.

« *Oui et non sont les mots les plus courts et les plus faciles à prononcer, ils sont aussi ceux qui demandent le plus d'examen* » : ces paroles sont de Charles de Talleyrand. Elles résument parfaitement notre engagement au service des citoyens qui nous ont fait confiance. Je crois qu'on peut nous reprocher nos choix, mais nous serions coupables si nous étions attentistes ; je pense qu'on peut aller vite, mais en prenant le temps de l'analyse, de l'écoute et de

la discussion.

Vous l'aurez compris, j'aime jouer collectif. Non pas pour fuir mes responsabilités, ce n'est vraiment pas mon genre, mais parce que je suis profondément convaincu qu'on prend de meilleures décisions en partageant, en confrontant les idées.

Je voudrais terminer par une autre citation, de John Fitzgerald Kennedy celle-ci, qui doit à mon sens animer ce conseil à chaque instant : « *Ne laissons pas nos divergences nous aveugler. Concentrons notre attention sur nos intérêts communs et sur les moyens qui nous permettront de résoudre ces divergences. Car notre point commun fondamental, c'est que nous vivons tous sur cette petite planète. Nous respirons tous le même air. Nous chérissons tous l'avenir de nos enfants.* »

Je finirai sur une note moins cérémonieuse en vous disant ici, pour notre territoire, pour la Haute-Marne, battons-nous !

Je vous remercie. »

M. Nicolas FUERTES : Merci Monsieur le Président. Je salue une grande partie de votre discours introductif. Nous soutiendrons aussi la réorganisation des services et les objectifs de cette réorganisation sur le recrutement de personnes de qualité pour maintenir l'excellence de nos services, que je salue au passage. Nous avons la chance, dans ce département, d'avoir des services et des personnels très compétents et investis pour notre territoire. C'est une force, et il est très bien d'anticiper l'avenir, car il vaut mieux être solide. Je salue également votre fermeté par rapport à l'État, car je dénonce comme vous cette recentralisation, cette infantilisation des collectivités territoriales qui ne sont plus libres de dépenser au service de leurs habitants. J'approuve la décision de l'assemblée de ne pas contractualiser avec l'État, et nous vous soutiendrons toujours sur ce point, bien que nous souhaitions que l'État et la nouvelle ministre soient plus à l'écoute des élus locaux, quelle que soit leur tendance politique.

Je salue enfin le fait de m'avoir nommé au comité de pilotage d'Animal'Explora pour revoir le projet. Nous avons effectivement critiqué des aspects de l'ancien projet depuis un peu plus de trois ans, sans avoir été entendus. Peut-être s'agit-il d'une question de génération. En tout état de cause, il est bon d'avoir un nouveau souffle. Nous serons toujours vigilants, mais il est nécessaire de mettre en place un projet en vue du parc national. A ce sujet, nous approuverons la charte. Nous entendons les critiques de certains opposants et la méfiance d'autres acteurs. Néanmoins, nous devons tous être acteurs de ce parc national. Tout ne viendra pas de l'État, et nous devons être forts sur les propositions, afin de dynamiser notre territoire qui perd toujours des habitants.

J'émetts cependant une mise en garde à propos du nouvel abattoir ; en effet, il est très

important de réfléchir à un aménagement équilibré de notre territoire, et ne pas tout concentrer au même endroit, et notamment à Chaumont. Il faut aussi penser aux autres parties du territoire, surtout si l'équipement peut être équivalent mais beaucoup moins cher. Des études crédibles sont nécessaires.

J'espère par ailleurs que vous changerez d'avis au sujet des collèges de Langres. Vous avez maintenu le collège de Froncles malgré la présence de 120 collégiens, ce qui est très bien. Mais vous fermez parallèlement deux collèges qui accueillent respectivement moins de 400 et plus de 400 collégiens. J'espère que nous y reviendrons. Nous attendons l'étude en cours, qui alertera sur certains soucis si la fusion des collèges est maintenue dans l'ancienne BSMAT.

Je souhaite enfin vous mettre en garde quant à la situation financière préoccupante des hôpitaux de Langres, Bourbonne et Chaumont. La situation empire, et il faudra être très vigilant. Il faut nous soucier de nos pôles de santé si nous voulons encore bénéficier de pôles de santé de proximité efficaces sur notre territoire.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je souhaite réagir à la fin du discours de M. le Président, et vous faire part de deux informations encourageantes. La première est que j'ai reçu hier confirmation écrite du ministre Darmanin sur le fait que les quatre trésoreries menacées de fermeture ne fermeront pas. Le ministre nous invite à une réflexion sur une déconcentration de proximité. Nous restons prudents et vigilants, mais ouverts à la discussion. C'est ce que nous demandons depuis le début, et j'espère que l'appel à la concertation sera cette fois-ci bien réel. Dans la même lettre, le ministre fait en effet référence à la concertation du premier semestre 2018 qui s'est traduit par une convocation et une décision de fermeture. J'espère que cette fois, une vraie discussion et un vrai débat pourront avoir lieu. Nous comprenons tout à fait que le monde change et que les choses doivent évoluer ; d'ailleurs, nous n'avons jamais souhaité qu'elles restent figées. Il faudra donc savoir saisir la main que l'on nous tend.

La seconde information est que le cabinet du Président de région a officiellement confirmé au directeur de l'UTT le passage de trente à cinquante apprentis ingénieurs sur le pôle technologique de Nogent dès la rentrée prochaine, en lui demandant de bien vouloir préparer les moyens matériels et humains nécessaires pour accueillir ces étudiants supplémentaires. Ce sont là deux nouvelles positives pour notre territoire. J'ajoute que le Président Lacroix m'a proposé, suite au remaniement ministériel, de rencontrer la ministre en charge des territoires. C'est une excellente initiative ; j'ai, bien entendu, accepté de l'accompagner, à la fois en tant que vice-présidente et en tant que présidente de l'association des maires. Les sujets que vous avez évoqués, notamment celui de la santé, seront bien évidemment au cœur de ces discussions.

M. Nicolas FUERTES : A combien d'apprentis ingénieurs la région a-t-elle décidé d'élargir les effectifs ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Cinquante. L'ouverture initiale s'était faite à 28 étudiants, avec une tolérance jusqu'à 32. Désormais, 50 places sont officiellement ouvertes.

M. Nicolas FUERTES : Je vous félicite pour avoir sauvé les quatre trésoreries. Il faudra en revanche être très vigilant s'agissant de la déconcentration. Il sera nécessaire de réorganiser nos trésoreries afin de ne pas aboutir au même résultat qu'un département comme le Gers, où toutes les petites trésoreries ont été fermées au bout d'un ou deux ans malgré leur maintien initial, faute d'avoir su s'adapter. Il faudra être très vigilant afin qu'il ne s'agisse pas d'un simple report de fermeture. Je sais que nous pourrons compter sur vous et sur beaucoup d'autres élus.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne me suis pas battue seule. Notre crainte était effectivement qu'il ne s'agisse que d'un répit, mais deux arguments ont été évoqués. Le premier est celui de l'aménagement du territoire, au sujet duquel je n'ai rien à vous apprendre ; le second porte sur la dématérialisation qui doit conforter le premier argument.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Nous reviendrons, en tout état de cause, sur les sujets qui ont été abordés. S'agissant néanmoins des collèges, M. Fuertès, je suis désolé de vous dire que nous ne pouvons pas tomber d'accord sur tous les dossiers, et que je ne peux pas vous donner raison au sujet du collège de Langres. En effet, l'implantation actuelle des collèges a fait l'objet d'une réflexion et ne sera pas modifiée. Si deux collèges sont appelés à fermer à Langres, un très grand, très beau et très moderne sera ouvert par la suite, qui sera la vitrine de notre département.

Au sujet de la santé, qui n'est pas à l'ordre du jour de notre séance, il est vrai que nos hôpitaux sont en difficulté. Nous rencontrons également une vraie problématique relative à la médecine de ville. La commission santé sera réactivée dans les prochains jours. Nous avons connu une période de cassure avec l'ARS, durant laquelle le PRS a été rejeté, suite à quoi des discussions ont eu lieu. Je souhaite désormais que nous soyons en mesure de faire des propositions à l'ARS. La commission sera donc réactivée, et nous nous réunirons à nouveau bientôt avec l'ARS qui nous détaillera ce que sont les contrats de performance des GHT Nord et Sud. Des sommes très importantes ont été annoncées pour renflouer les établissements, il faut que nous prenions part aux propositions qui seront faites.

Je souhaite d'ailleurs que le Conseil départemental soit force de proposition sur toutes les questions de santé. Rachel Blanc a pour mission d'en faire une priorité de notre action en 2019. Il faut que nous soyons en mesure d'adresser à l'ARS des propositions très concrètes quant à ce que nous souhaitons pour notre territoire.

S'agissant d'Animal'Explora, il est vrai que la commission est très éclectique, certains membres étant très enthousiastes vis-à-vis du projet, quand d'autres sont plus sceptiques. J'ai

demandé à Bernard Gendrot et à Thomas Corvasce, directeur en charge du projet, de s'assurer que le projet soit bien construit pour la séance de juin 2019 afin que nous puissions prendre la décision de poursuivre la démarche ou d'y mettre un terme. Il n'y aura pas de plan B. Six mois me paraît être un délai raisonnable pour relancer un projet qui correspond, je crois, aux attentes de tous. Chacun prendra ses responsabilités. Je rappelle néanmoins que les Haut-Marnais nourrissent une attente vis-à-vis de ce projet. J'espère vraiment que le projet qui sera présenté en juin s'inscrira dans l'avenir de notre territoire.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'entamer l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 2018

Rapport n° I – 1

M. LE PRESIDENT : Je pense que vous avez tous lu ce procès-verbal. Y a-t-il des commentaires ? Je vois qu'il est lu ; vous avez un journal local, qui lit et qui sort ensuite des articles presque plusieurs mois après en nous faisant des commentaires sur la séance qui s'est tenue le 29 juin. Je reconnais un léger décalage, l'été est passé par là, mais les propos restent.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. Gérard GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Vous constaterez que ces contentieux sont essentiellement liés aux compétences sociales du Département.

Il faut signaler la décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne rendue le 13 septembre 2018. Cette décision, en faveur du Département, rejette le recours indemnitaire de 392 518 € introduit par la SNCF concernant le glissement du déblai et la déformation du perré de protection de la pelée perdue du pont-route dit du Grenant.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. Bruno SIDO : Merci Monsieur le Rapporteur. J'aimerais avoir, si possible, des précisions sur la contestation du trop-perçu au titre du RSA. A combien la somme globale contestée s'élève-t-elle ? Quel est le taux de réussite devant le tribunal ?

M. LE PRESIDENT : Il est très compliqué de récupérer des trop-perçus. La somme exacte vous sera donnée en cours de séance.

Ressources humaines : nouvel organigramme de la collectivité – modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 3

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au nouvel organigramme de la collectivité et à la modification du tableau des effectifs.

Au moment des vœux au personnel en janvier de cette année, M. le Président a annoncé que, pour donner plus de lisibilité aux politiques publiques départementales et plus de sens aux missions des agents, il proposait une réorganisation des services en 3 grands pôles : « Aménagement du territoire », « Solidarités » et « Ressources ». Afin de répondre à cet objectif et à l'action retenue lors du séminaire départemental du mois de mars 2018, l'élaboration d'un nouvel organigramme des services a été poursuivie. Un projet d'organigramme fonctionnel a été présenté à l'occasion d'un séminaire des 77 cadres de la collectivité, le 21 juin 2018. Cet organigramme a reçu ensuite un avis « favorable » à l'unanimité, donc y compris des représentants du personnel, lors du comité technique du 11 octobre 2018. Cette nouvelle organisation comprend :

- une Direction Générale des Services (DGS)
- la création de 3 pôles pilotés chacun par un(e) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) (DGA)
- 10 directions : 4 directions rattachées au Pôle « Aménagement », 3 directions rattachées au Pôle « Solidarités », 3 directions rattachées au Pôle « Ressources et Moyens »,

– la mission Animal Explora rattachée à la direction générale des services

– une mission de projet d'e-administration et des systèmes d'information rattachée à la direction générale des services. La structuration en Directions Générales Adjointes (DGA) et les périmètres de directions ont été dessinés en cohérence avec les compétences du Département, issues de la loi NOTRe de 2015 : solidarités sociales, d'un côté et solidarité territoriale, c'est-à-dire cohésion des territoires, de l'autre. Il est précisé qu'en lien étroit avec le DGS, les DGA par leur fonction et par définition, assurent la coordination générale des projets du pôle dont ils ont la responsabilité. À ce titre, le/la DGA devra incarner la dimension stratégique et le champ managérial qui le conduisent à être un collaborateur direct de l'exécutif local, et en l'occurrence du Premier Vice-Président dont il dépend. Il devra, entre autres, conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre en faveur des politiques sectorielles dont il aura la charge. Il est également prévu la mise en place de deux services « Administration Générale et Financier » placés auprès des DGA « Pôle Solidarités » et DGA « Pôle Aménagement ». Ces entités ont vocation à réunir les compétences comptables, budgétaires, de contrôle de gestion et des compétences en marchés publics, selon des périmètres adaptés à chaque pôle. Ces périmètres seront construits en collaboration avec les responsables actuels de ces champs d'activité. Ces nouveaux services seront sous la responsabilité d'un chef de service et de son adjoint. Ils devront aider au pilotage du pôle par le/la DGA, en lien étroit avec la direction des finances et du secrétariat général. Cette réorganisation vise donc à répondre à plusieurs niveaux d'adaptation :

– Adaptation aux évolutions législatives et réglementaires : loi NOTRe en particulier

– Adaptation des modes opératoires managériaux : transversalité et travail en mode projet, déconcentration financière

– Adaptation à l'organisation du nouvel exécutif : mise en place des pôles et des premières vice-présidences correspondantes.

Même si cette réorganisation peut paraître audacieuse pour la maison « Conseil départemental », elle n'est pas pleinement révolutionnaire, au regard de ce que pratiquent d'autres départements. En termes d'affectation, les directeurs et chefs de services actuels seront libres de se positionner sur les postes ouverts et qui seront publiés dès la semaine prochaine. Pour chacune des directions, la fonction d'adjoint(e) au (à la) directeur(trice) sera établie, afin de fluidifier la continuité du service. Cette réorganisation implique la création de 3 postes fonctionnels (DGA) et des transformations/créations pour les nouveaux postes de directeurs, au tableau des effectifs, qui seront effectuées au fur et à mesure des recrutements. Au regard des besoins urgents d'encadrement supérieur au niveau des compétences sociales, et en accord avec les représentants du personnel, les recrutements aux postes de DGA « Solidarités » et de directeur de l'enfance, de l'insertion et de l'accompagnement social ont été lancés. Ainsi le poste de DGA

« Solidarités » est d'ores et déjà pourvu et son arrivée dans la collectivité est fixée au 1^{er} novembre 2018. Le tableau des effectifs actualisé qui vous est présenté intègre l'ensemble des modifications de postes et des mouvements d'entrée et de sortie ayant eu lieu depuis le 29 juin 2018. Sont ainsi comptabilisés 6 départs en retraite intervenus depuis cette date. Sur cette même période, ce sont également 23 nouveaux agents qui sont arrivés dans la collectivité et 15 mobilités vers l'extérieur qui ont été intégrés au tableau des effectifs. Une majorité des transformations de postes ouverts effectuées dans ce tableau, correspondent aux avancements de grades et promotions retenus lors des CAP qui se sont tenues le 18 septembre 2018. Le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 1. Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit un total de 905 postes, dont 44 seront vacants au 1^{er} novembre 2018. Le nombre de postes pourvus depuis le 1^{er} janvier a ainsi augmenté de 19. Sont mentionnés enfin à titre indicatif, le nombre d'assistants familiaux (209) et de contrats uniques d'insertion (6) en annexe 2.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la première commission qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2018.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose d'interrompre la première commission, et d'engager l'examen des sujets de la cinquième commission. Nous laisserons la parole à Madame Lavocat qui doit introduire le sujet du parc national. Je laisserai ensuite la parole à Madame Rossigneux qui présentera le rapport.

Avis sur le projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne

Rapport n° V – 1

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Merci, Monsieur le Président, de bien vouloir interrompre l'examen de la première commission, Monsieur le directeur du GIP étant attendu en fin de matinée.

Nous en sommes à une étape importante de la consultation des personnes publiques associées. Les habitants seront consultés lors d'une enquête publique qui commencera le

12 novembre. Hier soir à Chaumont, l'assemblée a voté à une large majorité les modalités de consultation. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui fait consensus. Monsieur le Président l'a dit, si certains ne sont pas tout à fait d'accord avec ce qui est proposé, c'est peut-être parce que ce sujet fait la synthèse de toutes les attentes exprimées sur le territoire.

Ce sujet comporte une ambition environnementale, jugée peut-être insuffisante par les écologistes et trop importante par les agriculteurs. Ce projet est le résultat de neuf années de travail et de beaucoup de consultations. Depuis 2011, les instances du GIP se sont réunies à plus de 150 reprises ; plus de 350 personnes ont été mobilisées chaque année depuis 2016, depuis que la prise en considération a été signée par Manuel Valls. Un parc national est un outil pour préserver dans le long terme des patrimoines naturels et culturels qui ont été jugés exceptionnels au niveau national, et qui donnent une visibilité internationale. Il offre en même temps des outils pour accompagner les dynamiques socio-économiques sur le territoire. Monsieur le Président l'a dit, des interrogations subsistent chez certains acteurs. La charte apporte un cadre de travail et des réponses à l'horizon des quinze prochaines années. C'est le projet que l'ensemble des acteurs du territoire veulent partager. Chacun devra apporter sa contribution à la charte, qui se doit d'être commune. Je vais laisser la parole à Monsieur Parmentier qui va vous en faire une présentation. Nous pourrons ensuite répondre à vos questions.

M. Hervé PARMENTIER (directeur du groupement d'intérêt public de préfiguration du parc national) : Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous propose de nous promener sur ce territoire qui constitue votre bien commun, ce qui justifie le classement en parc national. Ce classement constitue une reconnaissance nationale et internationale des richesses que les générations passées et présentes ont travaillées et continuent de travailler, avec d'extraordinaires forêts compactes et anciennes, dont 80 % étaient déjà présentes lors de la Révolution française et qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur le territoire français. Les espaces fermés que constituent les forêts sont très riches d'un point de vue de la qualité paysagère et en matière de biodiversité. C'est aussi une forêt au sein de laquelle on trouve une culture très forte liée à la présence de la grande faune, notamment une importante activité cynégétique. Cette activité est d'autant plus importante qu'elle constitue une source d'économie locale qui sera maintenue au sein du parc national. Il s'agit en outre d'un territoire très humide, dont les réserves d'eau sont importantes, car nous sommes en tête de bassin versant. Il regorge de plus d'une centaine de marais tufeux, sources pétifiantes qu'on ne trouve nulle part ailleurs en France dans de telles densités.

L'un des symboles de votre territoire est la cigogne noire, dont 20 % de la population française niche en Haute-Marne. L'animal bénéficie en effet d'une certaine tranquillité liée à de grandes forêts majestueuses et cathédrales, ainsi que de ruisseaux de qualité qui coulent dans les prairies de fond de vallée où elle trouve sa nourriture.

Il existe aujourd'hui dix parcs nationaux en France. Jusqu'à présent, aucun n'avait été créé au nord de la Loire, la plupart étant circonscrits à l'Outre-Mer ou au sud de la France. Ce parc national deviendra le premier parc créé au nord de la Loire, et le seul dédié à la forêt française. La forêt française est exceptionnelle, dans la mesure où la France est la quatrième puissance forestière européenne. Ce projet résulte d'un choix délibéré. Ainsi, en 2009, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour que ce site soit choisi comme onzième parc national.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour passer la phase de consultation des personnes publiques. Il vous est donc demandé de rendre un avis sur ce projet. L'objectif n'est pas dire « Je suis pour » ou « Je suis contre » le parc national, mais bien d'amender ce projet de territoire dont Madame Lavocat a parlé. Votre avis – ainsi que celui des 266 personnes publiques consultées – sera porté à la connaissance de l'ensemble des habitants du territoire lors de l'enquête publique qui se déroulera du 12 novembre au 12 décembre. L'originalité de ce processus de consultation réside dans le fait que les collectivités s'expriment avant leurs administrés. A l'issue de cette enquête publique, les sept commissaires enquêteurs rendront leur rapport au cours du mois de janvier. Nous stabiliserons et enrichirons alors le projet de charte dont vous avez pris connaissance.

Ce territoire est à cheval entre la région Grand Est et la région Bourgogne-Franche Comté, entre la Haute-Marne et la Côte d'Or. 22 millions d'habitants ont donc la possibilité d'accéder à ce territoire et à la qualité de vie qu'il propose. Nous y entrons par le Nord à Châteauvillain, longeons Langres à l'Est, passons au Sud par Rivière-les-Fosses pour passer par Salives en Côte d'Or, remontons jusqu'à Châtillon-sur-Seine et jusqu'à Montigny, au nord-ouest de ce territoire. 127 communes sont concernées, dont 56 en Haute-Marne et 71 en Côte d'Or, ce qui représente 28 000 habitants.

Ce projet n'est pas le fruit d'un travail venu d'en haut et imposé par les technocrates parisiens. Il est celui d'un équilibre entre les différents acteurs du territoire au sein du GIP. L'État n'a pas la majorité des voix sur ce projet, tout comme il ne les aura pas dans le pilotage du futur conseil d'administration, j'y reviendrai. Ce sont bien les collectivités qui seront pilotes avec le concours de la société civile, puisque 68 % des voix reviennent au territoire.

Un parc national est donc un territoire jugé exceptionnel à la fois pour ses paysages, sa géologie, ses milieux, les activités humaines qui l'ont façonné. L'homme est donc au centre du projet. Celui-ci se déploie sur un horizon de quinze ans. Il s'agit d'un projet collectif au sein duquel chacun, collectivités comme opérateurs privés, pourra prendre sa place et inscrire ses actions dans le cadre de la charte. Cette dernière a pour but de préserver l'environnement, les patrimoines qui font la qualité de votre territoire, et de concourir au développement économique de celui-ci. Il s'agit cependant d'un projet à quinze ans, qui se réalisera au sein de cadres stratégiques d'intervention. Le détail de l'action n'a pas été défini ; en revanche, un certain nombre de travaux

ont déjà été engagés avec le Conseil départemental de Haute-Marne, j'y reviendrai.

Ce projet de parc national a été élaboré autour de trois valeurs. La première est une forêt vaste et emblématique au sein de laquelle on peut se ressourcer, se promener, mais aussi travailler. Les forêts du parc garderont donc leur rôle de production. La seconde est la préservation de l'eau, qui constitue l'une des responsabilités de votre territoire, aussi bien d'un point de vue de sa quantité que de sa qualité, dans le cadre d'une relation ville-campagne. Le bassin parisien est en effet dépendant de la qualité de l'eau que votre territoire préserve. La troisième concerne des relations de solidarité qui doivent être construites, qu'elles soient économiques ou écologiques. Enfin, nous sommes convaincus que l'outil que constitue le parc national devra être au service de la ruralité, de sa redéfinition aux côtés des acteurs économiques et de l'aménagement du territoire.

Pour défendre ces valeurs, nous travaillerons dans le sens de l'amélioration des connaissances. Bien préserver et bien gérer la forêt implique en effet de bien la connaître. Préserver la forêt implique de ne pas la mettre sous cloche, ni juger négativement les usages précédents ; cela implique de reconnaître la qualité de la gestion passée, telle qu'elle a été menée aussi bien par les élus que par les forestiers ou les agriculteurs, et s'assurer que les évolutions des pratiques ne détériorent pas la qualité des patrimoines.

Ce projet accompagne les filières économiques, existantes et à venir. Le parc national doit prendre sa place dans le réseau des acteurs économiques, à savoir les collectivités et les organismes consulaires. Nous nouons dès aujourd'hui des partenariats, j'y reviendrai.

Ce projet implique également de travailler sur un engagement collectif et sur le rayonnement du territoire. Vous avez insisté, Monsieur le Président, sur la nécessaire reconnaissance du bien-vivre de votre territoire ; le parc national doit être à vos côtés pour valoriser les richesses et le savoir-faire de la Haute-Marne.

Les objectifs de préservation s'appliquent uniquement en ce qui concerne le cœur du parc national. Il existe par ailleurs des objectifs de développement économique, social et culturel, qui concerne cette fois l'ensemble du territoire du parc. Ce territoire est découpé en trois zones : la première se situe au sein de votre département, à cheval sur les communes de Châteauvillain, Cour-l'Évêque, Arc-en-Barrois et Richebourg ; cette zone sera le phare européen de la forêt en libre évolution. Il n'existe nulle part ailleurs en Europe de projet de ce type, puisque 3 000 hectares de forêt (soit 120 000 terrains de tennis) seront laissés en libre évolution. La forêt naturelle reprendra ses droits dans un but scientifique. Votre territoire peut ainsi devenir le centre européen de la recherche forestière. Une forêt naturelle est une forêt au sein de laquelle on ne coupe plus de bois, ce qui signifie que 10 000 mètres cubes de bois ne seront pas abattus chaque année. Dans la mesure où cela peut interpeller la profession forestière, nous avons diligenté un certain

nombre de travaux qui ont établi la possibilité de trouver, sur les 127 communes du parc national, du bois actuellement non exploité. Ainsi, il est possible de garantir un équilibre.

Le cœur du parc national – matérialisé en violet clair sur la carte – en est en quelque sorte la vitrine. C'est là que nous trouvons les forêts qui présentent le caractère le plus extraordinaire. Ce cœur est composé à 95 % de forêts et de 200 hectares d'espaces agricoles, contre 108 000 hectares sur les 127 communes. C'est sur ces 200 hectares que nous avons mis en place trois règles qui peuvent être contraignantes pour les agriculteurs ; néanmoins cet espace où il est facile de s'embourber avec son tracteur ne représente que 0,03 % des terres agricoles du département. Par ailleurs, les forêts privées ne représentent que 8 % des forêts intégrées au cœur de parc. Autre élément important, les communes et les privées n'ont aucune obligation dans ce cœur de parc à maintenir des arbres pour renforcer la présence de la nature en forêt ; il reviendra à l'État seul de prendre en charge la contrainte économique.

Le cœur de parc n'a pas été délimité sur la base du volontariat, mais à partir d'un certain nombre de critères, ce qui peut générer des mécontentements. Cependant, tout comme un PLU, un parc doit être construit sur la base de l'intérêt général. Pour autant, nous avons le devoir d'informer les propriétaires. Pour chaque commune, les parcelles cadastrales comprises dans le cœur du parc national ont été localisées et cartographiées ; l'ensemble des bases de données et adresses ont été récupérées de façon à contacter chaque propriétaire individuellement, soit plus de 10 000 propriétaires.

Les parties qui ne sont pas matérialisées en violet clair ou foncé sur la carte correspondent à l'« aire d'adhésion » du parc national. Cela signifie que les communes qui constituent l'ensemble de ce territoire pourront, à l'issue du processus de création, décider d'en être ou non partenaires, ce qui ouvrira la possibilité pour les opérateurs économiques communaux d'accéder à un certain nombre de services offerts par le parc, tels que la marque commerciale, des aides techniques et des aides financières. Il sera donc de la responsabilité des élus d'engager leur territoire communal dans une trajectoire d'avenir.

Enfin, je précise – afin de mettre un terme aux fausses idées qui circulent parfois – que si des règles encadrent effectivement les travaux et les activités au sein du cœur du parc national, aucune règle ne s'imposera hors de ce cœur.

Ce parc national constitue donc un ensemble d'actions et de cadres d'intervention. La raison d'être d'un parc national est sa préservation et sa conservation, mais aussi la contribution aux dynamiques socio-économiques. Grâce aux partenariats noués notamment avec le Conseil départemental de Haute-Marne, une cellule projet a été mise en place afin de connaître les projets économiques des acteurs locaux. En deux mois, 49 porteurs de projet se sont manifestés afin de demander une aide technique pour formaliser leurs projets, une aide administrative et une aide

financière. C'est pour cette raison qu'une cellule projet a été mise en place alors même que le parc n'existe pas encore. Des liens sont en cours d'élaboration avec d'autres collectivités ainsi qu'avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin de créer une véritable conférence des financeurs, mettre en cohérence les politiques publiques et vos priorités d'intervention sur le territoire du parc national.

Les travaux que nous avons engagés avec vos services nous ont permis d'identifier une dizaine de champs de coopération privilégiés avec le Conseil départemental de Haute-Marne, autour de la préservation, mais aussi de la valorisation des patrimoines naturels, culturels ou paysagers, notamment face aux enjeux d'adaptation au changement climatique. Tous les modèles agricoles ont leur place dans le parc national, aucune règle ne viendra se mettre en travers des grandes cultures. Nous proposons néanmoins d'accompagner les agriculteurs dans des changements de trajectoire.

Mieux connaître les forêts permettra de renforcer leur durabilité, notamment face aux changements écologiques, tout en valorisant leur rôle de production. Nous souhaitons faire connaître le parc national comme une destination privilégiée et reconnue de l'éco-tourisme, aux côtés des différents sites touristiques de votre département, qu'ils soient ou non intégrés au parc national : Colombey, Langres, Bourbonne, ainsi que le projet Animal'Explora. Les paysages bâtis et naturels font aussi partie des champs d'activités que nous pouvons travailler. Les collèges constituent un outil pour développer l'offre culturelle et accompagner l'éducation du jeune public. L'attractivité devra être renforcée à l'aide d'outils précis, comme la lutte contre la vacance.

La charte n'est pas le projet de l'établissement public. Parmi les quatre orientations présentées dans le projet agricole proposé, la transformation locale devra faire l'objet d'une vigilance particulière. Il ne faut plus évacuer les produits bruts du territoire, mais en assurer la transformation locale afin de maintenir la valeur ajoutée au sein du territoire. Dès lors, l'outil parc national vous permettra de garantir la transformation locale des produits agricoles. Vous avez parlé, M. le Président, du rayonnement de votre territoire. Le parc national sera à vos côtés pour renforcer le rayonnement de votre territoire, tant nationalement qu'internationalement. Vous avez également évoqué le rôle des collectivités. Le conseil d'administration qui pilotera ce futur établissement public aura différentes caractéristiques. Le parc national est le seul outil où l'État réinvestit sur le territoire en assurant le financement de l'établissement public. Pour autant, le Conseil d'administration ne sera pas à Paris, mais bien sur votre territoire. Le Conseil départemental de Haute-Marne aura un siège de droit, et les collectivités et les acteurs privés bénéficieront de la majorité au Conseil d'administration.

J'espère que cet exposé aura su répondre à vos interrogations, et je reste à votre disposition.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : J'ai oublié de préciser que les zones urbanisées et les grandes cultures ont été sorties du cœur du parc national. Il ne s'y appliquera donc aucune autre réglementation que celles inscrites dans le PLU et autres.

M. Nicolas CONVOLTE : Monsieur le Directeur, pouvez-vous m'en dire plus au sujet des réglementations appliquées aux différentes zones du parc ?

M. Hervé PARMENTIER : Seule la réserve intégrale est concernée par la réglementation. Nous y encadrons certains travaux et certaines activités, à savoir les activités touristiques, forestières, agricoles et cynégétiques. Toutes ces règles ont un seul objectif : préserver ce qui constitue le patrimoine du parc national et un certain nombre de richesses extraordinaires telles que les prairies de fond de vallée, les marais tufeux ou encore les vieux peuplements forestiers.

Chaque fois, nous avons procédé de manière pragmatique en nous interrogeant sur le degré et la nature des menaces qui pèsent sur ces richesses, et avons examiné l'existence ou non de règles permettant d'en assurer la préservation. Lorsque tel n'était pas le cas, nous avons ajouté un « cliquet » réglementaire systématiquement élaboré en collaboration avec les forestiers, les agriculteurs, les chasseurs, les opérateurs touristiques et les différents opérateurs économiques. S'agissant de la chasse, nous sommes partis de l'idée que nous recherchions une dynamique naturelle pour le cœur du parc. Nous sommes arrivés à la conclusion que la présence de cultures artificielles, telles que les cultures à gibiers ou encore les lâchers de tirs, serait amenée à disparaître à une échéance de quinze ans dans le cœur du parc. Ces règles ne semblent pas exorbitantes puisque les deux fédérations départementales des chasseurs ont approuvé l'ensemble du projet.

Nous avons également souhaité favoriser la biodiversité, qui est la clef de la survie de cette forêt. L'État a donc accepté de conserver plus d'arbres morts et d'arbres gros dans cette forêt domaniale afin de garantir plus de nature dans la forêt. Cet effort de conservation sera assuré par l'État seul, les communes et les propriétaires privés ne seront pas affectés par des pertes de revenus sur le bois ou sur la chasse.

M. Nicolas CONVOLTE : En quoi ne seront-ils pas affectés ?

M. Hervé PARMENTIER : Ils ne seront pas affectés du fait de l'absence de règles pesant sur la partie naturalité forestière. La chasse perdurera, et ses revenus seront à la hauteur de ce que perçoivent aujourd'hui les communes forestières.

M. Nicolas CONVOLTE : Lorsque vous parlez de cœur de parc, faites-vous référence à la zone étendue matérialisée en violet sur la carte ?

M. Hervé PARMENTIER : C'est exact.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Vous avez affirmé que le parc national favoriserait l'abattage local en faisant le lien avec le projet de l'abattoir départemental. Par quels moyens cela sera-t-il rendu possible ?

M. Hervé PARMENTIER : Intégrer un parc national suppose de passer un contrat avec l'État, l'établissement public et les collectivités. Ce projet a notamment pour ambition de renforcer la transformation locale. Dès lors qu'un projet rentre dans la charte du parc national, il est prioritaire sur les intentions de financement de l'État. Ensuite, le parc national permet de réunir un certain nombre d'acteurs et constitue un outil pour les projets que portera le Conseil départemental. Nous soutenons la polyculture élevage, car nous pensons qu'il s'agit d'un élément essentiel pour la qualité des paysages et de la biodiversité. Maintenir la polyculture élevage signifie trouver des ressources durables et des outils de transformation sur le territoire afin que ce dernier bénéficie de la valeur ajoutée.

M. Bruno SIDO : Merci pour votre exposé. Je souhaite vous interroger au sujet de la réserve intégrale et de la chasse. Vous n'ignorez pas que dans cette forêt domaniale se trouvent des cerfs, des chevreuils et des sangliers. Les dégâts causés par les chevreuils et les cerfs à la forêt sont insidieux, et ruinent l'espace forestier. Il faudra sans doute prévoir dans le règlement intérieur la régulation du gibier, non seulement dans le cœur intégral, mais aussi au sein des autres forêts du cœur de parc. Comment prévoyez-vous de réguler ce gibier ? Envisagez-vous d'engager l'action des acteurs locaux compétents, ou ferez-vous venir des spécialistes ?

M. Hervé PARMENTIER : La réserve intégrale fera bien évidemment l'objet d'une régulation, car il est nécessaire d'intervenir. Cette forêt représente 3 100 hectares dans un ensemble forestier qui en totalise 8 500 ; il est entouré de parcelles agricoles. Il serait impensable de créer une réserve intégrale sans penser aux propriétaires agricoles qui se trouvent autour. Une régulation est donc prévue.

Même si les environnementalistes n'en veulent pas, les clôtures de protection des cultures seront maintenues autour de l'espace forestier pour assurer leur protection. La régulation doit être réalisée par des experts. Je crois beaucoup au partenariat public-privé. Des personnes de ce territoire sont dépositaires d'un savoir-faire, leur expérience doit être maintenue. En revanche, peut-être les modes de chasse évolueront-ils en fonction de l'évolution de la forêt. Les pratiques agricoles évolueront dans le temps. Il faut néanmoins cesser de parler de la nécessité de faire intervenir la puissance publique, qu'il soit question de la chasse ou de l'agriculture. Le secteur privé jouit d'un véritable savoir-faire sur lequel il faut capitaliser. La présence d'opérateurs privés pour exercer une régulation dans la réserve intégrale doit être valorisée.

M. LE PRESIDENT : De quels opérateurs privés parlez-vous ?

M. Hervé PARMENTIER : Je parle des chasseurs. Quatre lots de la réserve

domaniale ont été adjugés à un opérateur privé, un à l'Office national des forêts. Il ne s'agit pas de chasses administratives, mais de chasses ayant une dimension sociale et commerciale. Cet outil doit perdurer du fait de la qualité dont il a fait preuve jusqu'à aujourd'hui.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je n'ai pas bien saisi le concept selon lequel la forêt doit « reprendre ses droits », ni celui consistant à laisser en place les arbres morts. La forêt redeviendra-t-elle sauvage ou sera-t-elle gérée au minimum ? Je ne vois pas l'intérêt de laisser une forêt reprendre ses droits sans intervention humaine et sans en tirer des revenus. Vous avez parlé de tourisme. Y aura-t-il une commission *ad hoc* qui statuera sur la qualité et la pertinence des projets ?

M. Hervé PARMENTIER : La forêt ne reprendra ses droits que dans le cadre des 3 000 hectares de la réserve intégrale. Ailleurs, la vocation économique des forêts sera exploitée. Cependant, pour que le cycle fonctionne, toutes les composantes doivent être présentes, notamment les insectes, les champignons, etc. Il est par exemple intéressant de couper un chêne lorsqu'il a entre 180 et 220 ans. Un chêne peut avoir jusqu'à au moins 700 ans. Il est bon de couper les chênes à partir de 180 ans afin de maintenir les emplois et d'alimenter la filière bois. Pour autant, il faut aussi conserver des arbres plus vieux afin de garantir une certaine biodiversité qui ne peut exister sans ces espaces et qui constitue l'assurance-vie des forêts en leur permettant de résister aux attaques parasitaires. La forêt reprendra ses droits dans le cadre de la réserve intégrale, qui sera également un espace de projet scientifique. Ailleurs, elle sera accompagnée pour qu'elle soit résiliente face aux changements climatiques, et sera gérée et exploitée.

S'agissant du tourisme, nous travaillons avec la Maison du tourisme de Haute-Marne afin de structurer l'offre touristique du territoire. Ce parc constituera une destination privilégiée au même titre que Colombey. Il s'agira d'un tourisme de nature, de ressourcement, de découverte. C'est dans cet esprit de bien-être et de savoir-être que nous travaillons avec la Maison départementale du tourisme.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Fournié ?

M. Paul FOURNIE : Merci Monsieur le directeur pour votre exposé qui a balayé ma méfiance sur la charte. Ce projet est l'un des plus beaux que le territoire puisse porter, et votre exposé a renforcé mon enthousiasme sur le sujet.

Vous avez parlé d'intérêt général. Ce projet se justifie de lui-même par sa vocation première, qui est aussi scientifique. Vous avez parlé des opportunités de développement économique pour notre territoire. Je voudrais cependant revenir sur un sujet financier, plus particulièrement sur la gouvernance. Vous avez rappelé que la gouvernance du GIP était composée de 31 % pour l'État, 38 % pour les collectivités territoriales, et 31 % pour les acteurs privés. A-t-on une idée du budget que représentent les projets d'accompagnement des acteurs

économiques en termes de fonctionnement sur les parts de participation ? On sait que dans un GIP, la participation n'est pas forcément proportionnelle aux voix au sein du conseil d'administration. A-t-on une idée des sommes en jeu et des participations des uns et des autres ? Si l'État est le principal financeur, j'imagine que d'autres financements pourront être demandés.

M. LE PRESIDENT : C'est précisément la question que je souhaitais poser. C'est bien l'État qui financera le fonctionnement du GIP. En revanche, j'aimerais savoir comment l'État interviendra sur les projets, car j'ai l'impression que pour l'heure, l'État attend beaucoup des collectivités. Je souhaite en effet que l'État accompagne les porteurs de projet.

M. Hervé PARMENTIER : Je souhaite rappeler, pour commencer, que les parcs nationaux coûtent un euro par an à chaque habitant. L'étude macroéconomique montre qu'un euro investi dans un parc national permet 14 euros de retombées économiques pour les territoires.

Pour répondre à votre question, le projet représente entre 3 et 3,5 millions d'euros. Il ne s'agit pas d'une grosse structure, car ce serait une erreur de partir avec un effectif pléthorique. Entre 40 et 45 personnes seront engagées, 100 % du budget de fonctionnement sera assuré par l'État, qui dégagera des moyens d'intervention en maîtrise d'ouvrage ainsi qu'en financement.

Le code de l'environnement prévoit que les projets qui s'inscrivent dans une charte de parc national ont une priorité d'accès au financement de l'État. La mise en cohérence des politiques publiques fait qu'aujourd'hui, l'autorité de gestion des crédits européens flèche un certain nombre de territoires d'intervention prioritaire. Ainsi, l'État mobilise des moyens dans les limites de ses capacités d'intervention, et les grandes collectivités prennent un certain nombre d'engagements. Depuis 2015 par exemple, la Haute-Marne est un territoire prioritaire d'intervention au titre de la PAC. Les agriculteurs du parc national ont donc bénéficié d'une priorité d'accès à un certain nombre de crédits de la PAC. L'État mobilise donc ses moyens propres, et donne accès prioritaire à certains appels à projets. L'établissement public se fera le relais d'opérateurs privés pour se faire le relais des politiques publiques d'intervention.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai été sidérée de voir sur les réseaux sociaux qu'à la question de notre députée au ministre de la Transition écologique, relative à la possibilité ou non de mobiliser des fonds européens pour la création du parc national, François de Rugy a répondu : « *Nous allons travailler ensemble pour les mettre en œuvre et trouver des moyens* ». Si nous en sommes encore à ce stade, je nourris quelques inquiétudes.

M. Bruno SIDO : Ce que je vais dire n'engage que moi. S'il se réalise, ce projet de parc national sera accompagné sur le territoire, car il s'agit bien de garantir la poursuite des activités économiques, quelles qu'elles soient. Je pense personnellement que ce projet doit se réaliser, et je n'imagine pas que la Région Grand Est n'accompagne pas ce projet de parc. La position du GIP Haute-Marne vis-à-vis de ce parc devra également être précisée : l'État laissera-t-

il une marge de manœuvre au GIP ? Je l'ignore. Je souhaite en tout état de cause que tous les moyens disponibles soient mis en œuvre pour favoriser sa mise en place. François de Rugy n'est arrivé que depuis quelques jours, et ne peut tout savoir. Il est vrai cependant qu'il aurait dû savoir qu'il ne fallait pas répondre comme il l'a fait.

M. LE PRESIDENT : Si le GIP pouvait envisager d'accompagner en partie un autre secteur GIP sur ce projet, je crois qu'il serait un peu trop simple pour l'État que le GIP Nord s'engage sur le territoire Sud alors qu'il reviendrait de s'y engager. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais un débat doit avoir lieu. L'État n'attend qu'une chose, c'est que nous utilisions nos fonds GIP CIGEO. L'État doit d'abord faire ses propositions d'engagement sur le territoire. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet de parc national. Monsieur ANDRÉ ?

M. Michel ANDRÉ : Vous savez que j'ai été agriculteur toute ma vie, et j'ai apprécié entendre que le parc a été rendu possible par la protection dont cette zone a bénéficié de la part de toutes les personnes qui y ont travaillé.

Je souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur les critiques quotidiennes de la presse quant aux pratiques agricoles. Si nous pouvons aujourd'hui créer un parc sur ce secteur, c'est parce que des agriculteurs y ont travaillé. Je trouve excessifs les propos qui sont tenus aujourd'hui au sujet de la profession agricole. La profession agricole a toujours œuvré pour le bien-être de tous.

M. LE PRESIDENT : Je souhaite vous rassurer, personne n'en doute autour de cette table. Nous avons eu « balance ton porc » et « balance ton maire », ainsi que « balance les agriculteurs ». C'est assez classique et dans l'air du temps de « balancer ».

M. Nicolas FUERTES : Pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur André, notre territoire a effectivement été choisi pour la création d'un parc national – et c'est la différence avec les parcs de montagne où l'on ne trouve quasiment aucun habitat permanent – du fait de la présence d'une vie économique et agricole. Le caractère remarquable des forêts et des prés est dû aux acteurs locaux, qui doivent être salués. Ce sont eux qui ont permis de préserver le territoire jusqu'à aujourd'hui, tandis qu'ailleurs l'activité humaine a tout dénaturé.

Il est regrettable que la ville de Langres n'ait, contrairement à la ville de Châtillon-sur-Seine, pas pu être intégrée au périmètre du parc. Ce n'est pas la fin du monde, et n'enlève rien à mon soutien envers le projet. Néanmoins, l'unité géomorphologique du parc réside dans le fait qu'il s'agit d'un parc de plateau. Or, on parle bien du plateau de Langres, et il est dommage que la ville en ait été exclue.

Je souhaite poser plusieurs questions à M. Parmentier. La première sera sous forme de boutade : les gens auront-ils le droit de circuler dans le cœur du parc, au risque de se faire

mordre par un daim ou un ongulé ? Je souhaite, par-là, dénoncer le zèle de l'État, à cause de qui nous avons été obligés de fermer le parc. Vous avez en outre parlé de votre volonté d'aider à construire une économie de transformation. Pourra-t-on en faire de même pour la filière bois, y compris dans le périmètre du parc ? Je note par ailleurs que la réserve intégrale se trouve uniquement dans les frontières de la Haute-Marne. Il serait bon que la Maison du parc national ait son siège au même endroit, ce qui permettrait de concilier les contraintes qui pèsent spécifiquement sur notre territoire avec quelques avantages. Enfin, l'État pourra-t-il nous aider à implanter un centre de formation universitaire sur les métiers du bois ?

M. Hervé PARMENTIER : S'agissant de la filière bois, nous nous engageons à garantir l'approvisionnement de toutes les industries du bois et les scieries du territoire. Nous travaillons avec l'Office national des forêts et les communes forestières pour connaître leurs besoins, et savoir comment utiliser les outils existant pour garantir l'approvisionnement durable de ces scieries. Je pense par ailleurs que le parc national sera l'occasion de regarder différemment le bois. Par exemple, le Canada ne regarde plus le bois comme des planches, mais sous forme de carte bleue, dans le sens où le pays tente de remplacer les composés pétroliers par les composés du bois. Il est nécessaire d'anticiper les nouveaux usages du bois ; les lycées et organismes de formation présents sur votre territoire pourront alimenter la réflexion sur ces questions. Enfin, je ne suis pas en capacité de vous répondre s'agissant de la Maison du parc. La première étape consistera pour l'État à structurer les besoins de l'établissement public et son dimensionnement, et à définir une stratégie d'achat ou de location. A partir de là, un cahier des charges sera proposé à l'ensemble des membres du GIP de sorte que l'État et les collectivités définissent de concert l'emplacement de la future Maison.

M. LE PRESIDENT : Nous avons déjà évoqué ici la question de la Maison du parc. Nous ferons en sorte de porter une proposition unique pour la Haute-Marne. J'imagine que nos amis de la Côte d'Or auront également une ou plusieurs propositions à faire. De notre côté, nous porterons une seule proposition qui répondra aux attentes du territoire.

M. Nicolas CONVOLTE : Le sujet des agriculteurs et des contraintes qui leur seront soumises a été partiellement abordé aujourd'hui. D'après ce que j'ai pu constater, ce sont eux qui manifestent le plus grand mécontentement vis-à-vis du projet aux côtés d'autres industriels. *Quid* des contraintes qui seront imposées à leurs cultures ?

M. Hervé PARMENTIER : Je le répète, les contraintes aux cultures ne concerneront que 2 300 hectares sur les 56 000 hectares du parc, soit 4 % de la surface du cœur du parc. Sur ces 2 300 hectares, 200 hectares seront concernés par des règles telles que le non-drainage, le non-retournement des prairies, ce qui n'est pas un problème en Haute-Marne dans la mesure où le département est déjà en zone de vulnérabilité et que le retournement des prairies y est par conséquent déjà interdit. Les apports azotés seront également encadrés. Sur le reste, en 2014, le

préfet de Haute-Marne et le président du GIP ont pris l'engagement de n'inscrire aucune réglementation des itinéraires culturels. La charte est par conséquent muette sur les types d'assolement, les types de fertilisants, les types d'intrants, les semences, etc.

Nous sommes en revanche convaincus que les agriculteurs sont des chefs d'entreprise, et qu'ils raisonnent à ce titre en fonction de leur bilan d'exploitation. Aujourd'hui, il n'est pas dans l'intérêt économique des agriculteurs d'utiliser des intrants et des pesticides. Nous avons la volonté d'accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles qui permettent de garantir leur bénéfice final tout en limitant leurs dépenses, c'est-à-dire à améliorer leur bilan d'exploitation. Il faut néanmoins constater que l'agriculture traverse une phase de doute, et que tout changement n'est pas facile à accepter. Ce ne sont pas plus de 20 à 60 agriculteurs sur les 560 concernés par le projet de parc national qui sont résolument opposés au projet, et avec qui les discussions ne permettront probablement pas de parvenir à un consensus. Le parc national tirera sa force de sa capacité à démontrer l'avantage qu'il représente dans le soutien des dynamiques économiques.

M. LE PRESIDENT : Je souhaite néanmoins que l'on poursuive la discussion avec les agriculteurs réfractaires. La porte n'est pas complètement fermée avec plusieurs d'entre eux, et débloquer certaines situations pourrait créer un cercle vertueux. Monsieur Martinelli, avant que je laisse la parole à Madame la Rapporteuse ?

M. Stéphane MARTINELLI : Je partage entièrement l'intervention de Paul Fournié. Je ne parlerai pas du fonctionnement du parc qui est l'affaire de l'État. J'ai bien compris que les autres financements possibles seraient tirés non pas de la mobilisation de l'État, mais de réaffectations. Notre territoire souffre de son incapacité à capter les financements européens et régionaux, comme peuvent le faire d'autres territoires, notamment les métropoles. Nous l'avons vu au sein de l'ex-région Champagne-Ardenne, où les projets étaient portés par Reims ou Dijon. Ce projet de parc national porté localement pourra devenir une manière de réaffecter d'importants crédits sur notre territoire. C'est ainsi du moins qu'il faudra l'envisager. La montée en puissance du parc et des projets de ses acteurs permettra, je l'espère, de mobiliser des fonds de façon plus importante que ce que nous sommes capables de faire habituellement.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur Martinelli. Madame la Rapporteuse ?

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Le 11 juillet dernier, l'assemblée générale du groupement d'intérêt public en charge de préfigurer le futur parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne a adopté, par 480 voix contre 52 et de rares abstentions, le projet de charte du futur parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne. Ce projet de charte, ainsi que le rapport d'évaluation environnementale du projet de parc, conformément à l'article R 331-7 du code de l'environnement, doivent être soumis à l'avis des collectivités territoriales

concernées, avant enquête publique, avant d'être à nouveau examinés par le conseil national de la protection de la nature (CNP) et le comité interministériel des parcs nationaux (CIPN). A l'issue du premier semestre 2019, sur proposition du ministère de la transition écologique et solidaire, le premier ministre devrait saisir le conseil d'Etat à qui reviendra la responsabilité de décréter la création du onzième parc national français.

Monsieur le Président, après avoir présenté l'historique et les principaux défis relevés par ce projet de parc national, et après avoir détaillé les principaux objectifs du projet de charte et les conclusions du rapport d'évaluation environnementale du projet de charte, vous propose de voter un avis favorable, mais de le nuancer par plusieurs points de vigilance. Tout d'abord, en rappelant que la création de ce parc national est une démarche portée par l'Etat qui, quel que soit le degré de soutien apporté par nos collectivités territoriales à cette démarche, doit se montrer garant des engagements pris auprès de nos territoires. Et que, de ce point de vue, il est difficilement compréhensible de se voir présenter ce projet de charte alors qu'aucun engagement financier de la part de l'Etat n'a encore été pris.

Ensuite, en regrettant que ce projet de charte ne précise pas davantage les conditions de réalisation et de gestion de la réserve intégrale forestière, alors qu'elle est l'un des enjeux fondamentaux de ce parc national. Si l'objectif demeure d'y établir un programme scientifique pour suivre sur le long terme l'évolution naturelle de la forêt, on ignore totalement et précisément quels seront les projets et les moyens financiers affectés à ces projets. Ne serait-il pas ainsi pertinent, à l'image de certains départements comme les Vosges ou les Landes encore, d'envisager la création d'un pôle d'études de troisième cycle autour des métiers du bois et de la forêt pouvant venir s'appuyer entre autres sur les formations du Lycée Charles de Gaulle à Chaumont.

Enfin, en soulignant que de multiples compétences et de nombreux moyens existent déjà sur le territoire et au sein des différentes collectivités départementales, notamment pour ce qui est de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'assistance technique dans le domaine de l'environnement, des espaces naturels sensibles, etc., et qu'il est important que le futur parc s'appuie sur cet existant.

Monsieur le Président propose, en conclusion, de faire savoir aux instances du futur parc national que notre Conseil départemental est, à cet égard, tout à fait disposé à accueillir sur son territoire le futur siège du parc et la ou les stations scientifiques susceptibles d'être mise(s) en place et/ou les espaces pédagogiques susceptibles d'être ouverts.

Je souhaite insister sur le fait que le parc national est un projet national, que les aides doivent être mises en place et annoncées par l'État, et que les autres collectivités doivent ensuite accompagner ces projets. Je vous demande par ailleurs d'appuyer l'installation de la Maison du parc sur le territoire Haut-Marnais. La réserve intégrale représente une contrainte, nous devons

donc bénéficier de cet avantage.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame Rossigneux. Vous pouvez compter sur nous pour appuyer notre candidature pour la Maison du parc. Il nous faudra être unis sur la proposition que nous ferons afin de ne pas affaiblir notre candidature. Je vous proposerai de vous prononcer ici même d'ici à la fin de l'année sur une candidature unique. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 3 (M. Nicolas Convolte, Mme Brigitte Fischer-Patriat, Mme Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Soutien au projet de construction d'un nouvel abattoir et avenant à la convention d'attribution de financement en faveur de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne pour son programme de développement agricole

Rapport n° V – 2

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci Monsieur le Président. La transition sera aisée dans la mesure où Nicolas Fuertès a déjà évoqué, en parlant de cet abattoir, la question de l'aménagement du territoire et de la valeur ajoutée apportée par la transformation. Avant de lire ce rapport, je précise qu'aucune localisation n'a été décidée à l'heure actuelle. Cette étude nous ouvrira peut-être les yeux et nous donnera des pistes sur ce sujet. La profession devra se prononcer, ainsi que la Chambre d'agriculture et nous-mêmes. Rien n'est arrêté. Il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement de la localisation de la matière première, mais aussi de la transformation liée à l'abattoir et de l'approvisionnement de nos écoles. Tout cela devra peser dans la balance, mais il s'agira d'une étape ultérieure à cette décision d'aide.

Comme vous le savez, l'abattoir actuel, situé dans la zone commerciale du Moulin Neuf à Chaumont, est devenu un outil obsolète et faisant l'objet de constats réguliers, de la part des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP – ex services vétérinaires), de problèmes sanitaires et réglementaires.

C'est pourquoi, depuis 2016, est porté par les éleveurs de la filière viande le projet de construire un nouvel abattoir. Toutefois, ainsi que M. le Président l'explique dans son rapport, de

nombreuses difficultés (difficultés à configurer le projet, difficultés financières rencontrées par la SARL VIANDES 52 ces derniers mois) sont venues entraver l'émergence de ce projet.

Aussi, conscient de l'atout majeur que représenterait ce nouvel abattoir pour le Département et le développement des circuits courts, Monsieur le Président vous propose de financer, à hauteur de 30 %, une étude de programmation, portée par la Chambre d'Agriculture, qui sera réalisée par le groupement réunissant le bureau d'études HERES, bureau d'études spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les porteurs de projet d'abattoirs, et le cabinet ROCARD, davantage spécialisé dans les aspects financiers.

Cette étude de programmation sera constituée de deux volets : le premier volet consistera à valider les données d'entrée du projet et à réaliser une étude technique de dimensionnement des infrastructures du futur abattoir ; le second volet sera, quant à lui, dédié à l'élaboration du plan d'affaires.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli l'avis favorable de la cinquième commission le 28 septembre dernier, et dont le coût total de 12 000 € sera versé à la chambre d'agriculture, commanditaire de cette étude, dans le cadre de l'action « développement de la commercialisation en circuit local des produits issus de l'agriculture haut-marnaise ».

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur Gouverneur. Monsieur Fuertès ?

M. Nicolas FUERTES : Merci Monsieur le Président. J'entends la pertinence du projet de nouvel abattoir dans le but d'une meilleure transformation des produits. Je me réjouis que le département donne une nouvelle impulsion à ce projet. L'étude en cours contiendra-t-elle un volet comparatif présentant les besoins en matériel technique de deux lieux distincts, ou ne concerne-t-elle, comme je le crains, que le site de Chaumont ? Je plaide pour une étude transparente et complète qui nous permette de prendre la bonne décision, avec une comparaison entre deux lieux. J'insiste, car c'est une question d'aménagement du territoire et de bonne gestion des deniers publics.

M. LE PRESIDENT : J'ai effectivement souhaité mettre en parenthèse le choix du site afin de ne pas polluer l'étude et les travaux qui sont en cours par des discussions stériles. Une proposition cosignée par le maire de Montigny, le président du PETR et la présidente du Grand Langres, m'a été envoyée il y a environ trois semaines ; parallèlement, une proposition m'a été faite il y a deux jours par l'agglomération de Chaumont. Il ne s'agit pour l'instant que d'ébauches. Nous aurons bien évidemment un avis à donner. Dans l'étude, la Chambre sollicitera l'avis des éleveurs afin de connaître leurs attentes vis-à-vis de l'abattoir. Il leur sera notamment demandé ce qu'ils considèrent être le meilleur emplacement pour celui-ci. Nous ne pourrions pas passer outre l'avis de la profession. Deux propositions ont certes été faites, mais le projet n'est pas

suffisamment mûr pour qu'une décision soit prise. Le président de la Chambre et le président du Conseil départemental souhaitent que les éleveurs s'engagent dans le projet.

M. Bruno SIDO : Je souhaite commencer sur un ton plaisant, en rassurant Monsieur Fuertès : la caserne de pompiers de Langres sera bientôt déplacée, ce qui permettra à Langres de récupérer son ancien abattoir.

Plus sérieusement, la question de l'abattoir de Haute-Marne est une arlésienne. Il en est question depuis que je suis rentré dans la profession, il y a une quarantaine d'années. Le choix de Chaumont s'explique par l'offre faite par Monsieur Berchet, maire de la ville et sénateur, de fournir gratuitement l'eau à l'établissement. Je suis personnellement tout à fait favorable à l'installation d'un nouvel abattoir.

Je souhaite néanmoins connaître l'engagement de la profession. En effet, la réussite de ce projet économique dépend de l'engagement des producteurs de viande. Nous aurons beau posséder un bel abattoir, capable d'abattre des poulets, des moutons, des porcs, etc., il ne durera pas si personne ne s'engage à y apporter durablement de la matière première. L'étude a-t-elle permis de mesurer l'engagement des professionnels du secteur ?

M. LE PRESIDENT : L'engagement des éleveurs en termes de tonnages constitue effectivement l'un des principaux points de l'étude. Il s'agit aussi de savoir dans quelle mesure les éleveurs sont prêts à s'engager d'un point de vue financier, car je souhaite un engagement pécuniaire des producteurs de viande. Des éleveurs ont signé des contrats avec des marchands de bestiaux et d'autres abattoirs ; la COBEVIM n'abat aucun mouton en Haute-Marne. La COBEVIM est cependant prête à s'associer au projet en amont. Tout le monde doit être mis autour de la table. Je crois avoir montré que nous étions pressés d'ériger cet abattoir, car il y a urgence. J'ai d'ailleurs salué la décision de Madame le Préfet de maintenir l'ouverture de l'abattoir. Mais cette ouverture ne sera maintenue que si le projet l'est également. Nous mènerons ce projet avec ceux qui souhaitent y participer, et je souhaite que la profession s'engage avec nous.

M. Nicolas FUERTES : Nous voterons pour cette étude, car nous sommes favorables au projet. Nous resterons néanmoins vigilants. Interroger les éleveurs est une bonne chose, mais il faudra leur fournir des éléments de comparaison entre les différents sites, car les sommes en jeu peuvent être très différentes.

M. LE PRESIDENT : Je serai plus neutre que vous à ce sujet. Si l'étude et les éleveurs nous disent que l'abattoir devra être situé à Chaumont, nous en prendrons acte. Idem si Montigny s'avère moins cher, et recueille la faveur des éleveurs. La décision ne nous appartient pas entièrement. J'ai cependant rouvert la porte à Montigny, qui pensait avoir été écarté du projet, en leur conseillant de nous déposer un dossier, ce qu'ils ont fait. Il n'en serait pas moins prématuré de prendre une décision maintenant.

M. Bruno SIDO : Je pense nécessaire de laisser la main à la profession sur l'emplacement du futur abattoir. Nous n'avons aucune raison d'avoir des idées sur la question, dans la mesure où nous ne sommes pas des professionnels. Dans tous les cas de figure, nous devons nous satisfaire que cet abattoir soit construit en Haute-Marne. Ne prenons pas position sur la localisation de ce futur abattoir.

M. Jean-Michel RABIET : La question de la maîtrise d'ouvrage a-t-elle été prise en compte ? Je me souviens qu'à une certaine époque, le monde agricole se proposait d'être maître d'ouvrage sur la construction du nouvel abattoir.

M. LE PRESIDENT : Nous créerons une société *ad hoc* qui portera le projet en lien avec le monde agricole.

Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programmes d'investissement du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres et utilisation des excédents d'investissement

Rapport n° V – 3

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux programmes d'investissement du PETR du Pays de Langres et à l'utilisation des excédents d'investissement. Pour rappel, lors de la création du PETR au 1^{er} janvier 2016, les résultats du syndicat Langres Développement ont été affectés au PETR, soit 66 441,56 € imputables au Département en fonctionnement et 663 927,57 € imputables au Département en investissement. C'est la convention conclue le 15 décembre 2016 entre le Conseil départemental et le PETR qui fixe les modalités d'utilisation de la part départementale des excédents d'investissement par le PETR. Ce dernier établit un programme d'investissement touristique annuel qu'il transmet au conseil départemental. Les excédents viennent en déduction de l'aide sollicitée auprès du Département.

Ainsi, Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres a communiqué les

programmes d'investissement du PETR pour les années 2017 et 2018 (le programme 2017 comprenant également une situation des investissements réalisés de 2013 à 2015). La participation du conseil départemental est sollicitée à hauteur de 541 283,99 €, soit 107 567,26 € pour la période 2013 – 2015, 134 632,73 € pour le programme 2017 et 299 084,00 € pour le programme 2018. Ces programmes sont détaillés en annexe au présent rapport. Monsieur le Président vous propose de les approuver.

Par ailleurs, la commission permanente du 15 décembre 2017 avait décidé d'autoriser la vente du camping de la Liez à la SCI Plaine d'Angoulevant, représentant le gérant actuel du camping. La vente a été conclue le 16 juillet 2018, pour un montant total de 800 000 €, dont 750 000 € pour les parcelles propriétés du Département et 50 000 € pour les propriétés du PETR.

Le PETR a sollicité le Conseil départemental pour qu'une partie du produit de la vente des parcelles lui revienne, celui-ci avançant devoir supporter seul la charge de certaines dépenses. Il s'agit notamment du remboursement anticipé d'un emprunt contracté pour la réalisation de travaux sur le camping (dont le capital restant dû et les intérêts s'élèvent 116 130,75 €). Le PETR doit aussi rembourser un trop-perçu de fonds européens, liés à la vente du camping avant le terme, pour un montant de 14 249,40 €. Le montant total de ces charges est de 130 000 €. Ce montant pourrait ainsi être reversé au PETR du Pays de Langres.

En conclusion, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la Ve commission le 28 septembre 2018.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame la Rapporteuse. Monsieur Fuertès ?

M. Nicolas FUERTES : Depuis la rédaction de ce rapport, le PETR du Pays de Langres vous a-t-il apporté de nouveaux éléments pour justifier leur demande d'aide de 350 000 euros ?

M. LE PRESIDENT : Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, mais aucun arbitrage n'a encore été prononcé. La décision sera prise dans le cadre du budget 2019.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Sido ?

M. Bruno SIDO : Tout d'abord, j'ai une question technique : les services pourraient-ils mettre en place les séparateurs de milliers dans les tableaux afin de faciliter leur lecture ?

M. LE PRESIDENT : Nous étudierons la question.

M. Bruno SIDO : Cela étant dit, il est vrai que nous avons vendu le camping de la Liez avec une certaine plus-value à la demande du propriétaire. Si j'ai bien compris, 400 000 euros nous sont demandés. Je ne suis pas opposé à ce qu'on accueille à bras ouverts tous les projets

d'investissement, mais je crains que cela ne pose problème le jour où la question se posera.

M. LE PRESIDENT : Nous en discuterons à l'occasion d'une autre séance.
Monsieur Rabiet ?

M. Jean-Michel RABIET : Le terrain accueillant le camping de la Liez étant en grande partie la propriété du département ; le PETR n'en possédait qu'une petite partie. Tout l'investissement avait été porté par l'ancien syndicat des Quatre lacs, qu'il s'agisse de la piscine, du restaurant, etc. Le délégataire nous remboursait la subvention déduite par sa redevance. Il ne reste à rembourser que le prêt de 110 000 euros, en plus des aides européennes que nous avons touchées. Il ne faut cependant pas se tromper en prenant en compte les 600 000 euros, qui correspondent à un trop-perçu par le syndicat économique. Nous avons discuté de la question de rendre les 600 000 euros au département, ou bien de les conserver en attente de futures subventions. C'est cette dernière solution qui a été adoptée.

M. LE PRESIDENT : Merci pour ces précisions. J'ajoute que la partie qui appartenait au PETR a été vendue et réglée directement à celui-ci.

M. Bruno SIDO : Je rappelle que l'investissement du syndicat des Quatre Lacs correspond au bout du compte à l'investissement des contribuables de tout le département.

M. Bernard GENDROT : Les 400 000 euros ne correspondent pas à un surplus lié à la vente, mais aux fonds reçus par le PETR au titre de la redevance versée par l'occupant. Ils servaient à rénover la résidence de la Vingeanne qui souffre de défauts de construction. Les chalets ont besoin d'être rénovés. Les 400 000 euros doivent permettre de rénover ces chalets qui sont difficiles à louer dans leur état actuel. L'interruption de la concession prive le PETR de revenus qui étaient réinvestis sur ce programme. C'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas évacuer trop rapidement cette aide de 400 000 euros. Par ailleurs, nous apportons régulièrement notre aide au syndicat du Der ; je ne vois pas pourquoi nous n'aiderions pas notre PETR. Je plaide pour garantir un équilibre entre les territoires.

M. LE PRESIDENT : Nous aurons l'occasion d'en débattre d'ici peu.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Pour répondre à la question de Monsieur SIDO relative au RSA,

sachez que le taux de recours rejetés est proche de 100 %. Nous avons été déboutés sur un seul dossier depuis 2013. Le montant cumulé des indus pour les dossiers actuellement en cours d'instruction au tribunal administratif s'élève à 63 000 euros. La CAF fait son possible pour recouvrer les sommes dues à hauteur d'environ 50 %. 16 dossiers sont classés parmi les admissions en non-valeur.

Puisque certains de nos collègues doivent nous quitter, je vous propose de passer au rapport relatif à la dotation de fonctionnement aux collèges. Nous irons ensuite faire une photo de groupe, après quoi nous nous retrouverons pour un apéritif avant de nous réunir à nouveau ici pour 14 heures 30.

Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2019

Rapport n° VI – 1

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2019.

Le code de l'éducation nous impose de notifier la dotation de fonctionnement des collèges avant le 1^{er} novembre de chaque année.

La dotation de référence de l'année 2019 a été calculée à partir des dotations 2018. Cependant elle n'a pas été reconduite à l'identique et il est proposé de la moduler en tenant compte des variations des effectifs des collèges, et de la santé financière des établissements, déterminée à partir des données transmises par le rectorat.

Les effectifs retenus sont issus d'un recensement effectué par le Service éducation auprès de l'ensemble des établissements scolaires. Les données de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ne seront connues qu'après le 15 octobre, soit trop tardivement pour tenir les délais légaux qui nous sont impartis. Une application strictement théorique de ces critères emporterait une variation 2018-2019 globale des dotations de plus de 48 %. Au moment de l'envoi des documents de travail, il vous a été remis 3 scénarii de calcul de la DGF des collèges. Je vous les rappelle :

Une baisse uniforme de 5 % pour tous les établissements, une baisse uniforme de 10 %, une baisse variable en fonction de différents critères,

Or, les membres de la VI^e commission, réunie le 10 octobre dernier, donc après l'envoi des documents a décidé de ne pas déstabiliser les budgets des collèges publics pour l'année à venir. Aussi, il vous est proposé d'appliquer la baisse la plus faible possible, soit une baisse de 5 %

entres les montants des dotations 2018 et 2019 à l'exception :

- du collège de Fayl-Billot qui a besoin de reconstituer son fonds de roulement après s'être acquitté des sommes dues, au titre de la restauration, au Lycée agricole
- du collège de Froncles qui connaît une baisse d'effectifs importante à la rentrée –20 élèves, soit – 14.3 % de son effectif 2018).

Ces deux collèges bénéficieraient de la même dotation qu'en 2018.

Comme l'an passé, le collège Luis Ortiz de Saint-Dizier verra sa dotation globale, après minoration de 5 % abondée de la valeur des contrats de maintenance liés aux différents process d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale, soit 10 000 €. Cette attribution engendre une augmentation de la DGF pour ce collège de 3.08 %.

Vous trouverez en annexe 1 le mode de calcul de cette dotation et le montant attribué à chacun des collèges publics haut-marnais. Le montant global s'élève à 2 374 096 €.

Une note relative aux préconisations données par la collectivité pour l'élaboration des budgets 2019 est également transmise aux établissements.

Concernant la baisse des dotations à prévoir pour 2020, je vous informe d'ores et déjà que la VI^e commission a prévu une négociation collège par collège, directement avec chaque Principal(e). Ainsi, le principe du cas par cas a été retenu et il sera donc tenu compte de la spécificité de chaque établissement.

Pour ce qui est de la dotation de fonctionnement aux collèges privés, elle découle de la décision d'attribution de la DGF aux collèges publics. C'est une charge légale pour le Département, les 3 collèges privés haut-marnais étant sous contrat d'association avec l'Etat.

Cette charge est répartie en 2 contributions, versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour l'enseignement public. Une première contribution est due pour le fonctionnement matériel des établissements, une seconde contribution, pour les dépenses de personnel non enseignant afférentes à l'externat.

Une majoration de 5 % s'applique compte tenu de diverses charges dont les collèges publics sont exonérés.

Le tableau en annexe 2 qui vous est proposé détaille les calculs qui aboutissent à un coût élève de 353,94 € pour la contribution « matériel » et à un coût élève de 441,59 € par élève pour la seconde contribution. Soit une somme globale pour les 3 collèges privés de 806 665 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces

propositions, issues des travaux de la VI^e commission du 10 octobre dernier.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame la Rapporteuse. Monsieur Fuertès ?

M. Nicolas FUERTES : Comment les variations théoriques des éléments physiques et financiers sont-elles déterminées ?

Mme Céline BRASSEUR : La décision a été prise d'appliquer -5 % à tous les collèges, à l'exception de celui de Fayl-Billot et de Froncles. Le mode de calcul sera revu, car son application a été contestée. Nous nous donnons la fin de l'année pour travailler individuellement avec chaque collègue afin de définir la baisse qui sera appliquée l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT : La baisse de -5 % a été appliquée, car la commission et moi-même sentions que nous aurions des difficultés à appliquer les différentes baisses. Nous prévenons dès maintenant les chefs d'établissement que nous appliquerons bientôt des taux différenciés, car nous ne pouvons pas laisser certains collèges se reposer sur des trésors de guerre. Nous aussi avons des comptes à rendre. Ce n'est pas moins de 1,2 million d'euros qui se trouvent dans les caisses des collèges du département. Nous examinerons donc chaque cas individuellement afin d'appliquer des taux différenciés.

M. Nicolas FUERTES : Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut affiner notre vision de la situation. Attention toutefois à ne pas pénaliser les collèges qui auraient accumulé de l'argent du fait de leur bonne gestion financière, favorisant ainsi les établissements qui ne se seraient pas illustrés par leur bonne gestion.

M. LE PRESIDENT : Ce sont exactement les propos que j'ai tenus à Madame la Vice-Présidente.

Mme Céline BRASSEUR : Le choix de l'étude au cas par cas a d'ailleurs été fait pour tenir compte des spécificités de gestion des établissements.

M. Bruno SIDO : Monsieur Fuertès ne doit pas croire que les collèges font ce qu'ils veulent de l'argent que nous leur donnons. Quotidiennement, Monsieur le directeur général demande des justifications pour chaque demande de fonds. Jusqu'à présent, les collèges gardaient en réserve les fonds que nous leur donnions et qu'ils n'utilisaient pas, considérant que cet argent leur appartenait. Or je suis désolé, mais cet argent appartient au Conseil départemental. Il est normal que Monsieur le Président veuille exercer un contrôle. Garder cet argent en réserve se justifie d'autant moins que nous avons toujours répondu favorablement et sans délai à toute demande légitime des collèges. Selon moi, le sujet ne fait pas débat.

Mme Anne-Marie NEDELEC : Je souhaite attirer votre attention sur les contrats de maintenance. Certains collèges s'en inquiètent, du fait notamment de nouvelles normes qui

imposent parfois des changements d'équipement importants.

Mme Céline BRASSEUR : Ces éléments feront partie de notre réflexion, et seront analysés au cas par cas.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue.

Monsieur LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Monsieur Martinelli, vous avez la parole.

I^{re} COMMISSION

Propositions d'admission en non-valeur de l'année 2018

Rapport n° I – 4

M. Stéphane MARTINELLI : Merci Monsieur le Président. Ce sujet n'est pas sans rapport avec la question posée par Bruno SIDO un peu plus tôt.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur des propositions d'admission en non-valeur de l'année 2018. Monsieur le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 35 618,47 €. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

– Des créances irrécouvrables pour un montant de 28 517,65 € sur le budget principal. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment en fonction de la solvabilité du créancier.

– Des créances éteintes pour un montant de 6 899,68 € pour le budget principal et 201,14 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. La créance éteinte se traduit par l'effacement total de la dette annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Le Payeur départemental n'a pu recouvrer lesdites créances malgré ses démarches et invoque le motif de l'insolvabilité des redevables. Le montant inférieur des non-valeurs proposées par rapport aux années antérieures (-50 000 € environ) ne résulte pas d'une amélioration du taux

de recouvrement ou d'une diminution des indus de RSA d'un montant élevé, mais de considérations internes à la Paierie.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes, examinées favorablement par la première commission réunie le 1^{er} octobre 2018.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à Monsieur RABIET.

Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Rapport n° I – 5

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2018 se rapportant au budget principal et au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse.

Sur le budget principal, en section de fonctionnement, cette étape budgétaire est essentiellement consacrée à la régularisation de recettes récemment notifiées ou encaissées, notamment les ressources liées à la péréquation horizontale. Ces ressources sont pour partie affectées au financement de dépenses de fonctionnement complémentaires pour un montant de 1,019 M€.

Ainsi 800 000 € de crédits nouveaux sont dédiés au secteur social pour couvrir les dépenses relatives à l'accueil des mineurs non accompagnés sur le nouveau site de Relais 52 à Saint-Dizier et la création de treize places supplémentaires à la MECS de Chaumont. Par ailleurs, les dotations APA en établissements ont subi une revalorisation en 2018.

S'ajoute une demande complémentaire de 32 000 € pour le paiement de la taxe foncière de la gendarmerie de Joinville et celle liée à l'achat du terrain du futur centre d'exploitation de Nogent. S'agissant de la gendarmerie de Joinville, l'exonération de plein droit de deux ans pour les constructions nouvelles arrive à son terme.

Par ailleurs, suite à la dégradation de la voirie par la SNCF lors des travaux de renouvellement complet des voies ferrées entre Toul et Chalindrey, 56 000 € supplémentaires sont demandés pour effectuer des travaux de réparation. Une recette équivalente est en cours de versement par la SNCF. 72 490 € de crédits nouveaux sont inscrits pour ajuster le montant du prélèvement dû au titre du fonds de solidarité départemental suite à la réception de la notification définitive.

Des inscriptions complémentaires vous sont également proposées pour le versement de participations et subventions. 30 000 € sont prévus pour le CAUE en application de la convention du 14 mai 2018 concernant la répartition du produit de la taxe d'aménagement et 12 000 € sont inscrits en faveur de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne pour participer à l'étude financière relative à la construction d'un futur abattoir en Haute-Marne.

Enfin, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 1 550 € pour permettre l'adhésion du Département à l'association internationale Via Francigena (AIVF) dont le but est de promouvoir les parcours de grandes randonnées et 15 000 € pour l'ajustement du reversement de la participation CNSA aux frais de fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 6,159 M€. Les ajustements principaux sont liés à la régularisation de recettes déjà encaissées ou notifiées pour 5,730 M€. D'une part, concernant les recettes de péréquation, il convient d'inscrire 5,263 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO, 0,420 M€ pour le fonds de péréquation de la CVAE et 86 907 € au titre du fonds de solidarité départemental (FSD). D'autre part, pour les autres ressources fiscales, un ajustement de 21 028 € est à opérer au titre du Fonds de compensation pour la TVA alors qu'il convient également de diminuer les crédits liés aux frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (DCP) à hauteur de 60 163 €.

Il vous est également proposé d'inscrire 105 000 € supplémentaires pour les recettes des chaufferies du foyer de vie de Saint-Blin et des collèges et 252 000 € de recettes exceptionnelles perçues de l'Etat pour la prise en charge de mineurs non accompagnés supplémentaires au titre des années antérieures.

Au final, l'autofinancement augmente de 5,140 M€ passant ainsi de 27,502 M€ à 32,642 M€. Il est intégralement affecté à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Au niveau de la section d'investissement, divers ajustements sont opérés sur les crédits de dépense en fonction de l'avancement de certains programmes et des économies réalisées sur certaines opérations, se traduisant par une diminution de 3,462 M€ : 3,217 M€ de crédits de paiement sont annulés et reportés en 2019 (2,082 M€ de travaux de voirie, 0,166 M€ d'achats du CTD, 0,815 M€ de travaux sur le réseau Haute-Marne Numérique et 0,154 M€ liés au

réseau des collèges), auxquels s'ajoutent 0,245 M€ de crédits restitués suite à des économies réalisées principalement dans le domaine de la voirie.

1,3 M€ des crédits restitués sont redéployés pour financer de nouvelles opérations, notamment pour des travaux de chaussées sur la RD674 Liffol-le-Petit limite Vosges ou en lien avec le plan Haute-Marne Numérique, pour fibrer des pylônes de téléphonie mobile et permettre le transfert de la tête de réseau du CAD vers le CTD.

Il est également proposé d'accorder 130 000 € au PETR de Langres, suite à la cession du camping de la Liez, pour la prise en charge du capital restant dû sur l'emprunt du camping et le 2remboursement d'un trop-perçu de fonds européens.

Enfin, un ajustement de 500 000 € du fonds de concours versé au SDIS est sollicité pour la prise en charge de dépenses liées au plan de casernement en raison de l'avancée des travaux de construction et de réhabilitation des centres de secours départementaux.

Par ailleurs, il vous est proposé d'abonder l'autorisation de programme « Fonds des monuments historiques classés » pour un montant de 112 712 € sans inscription de crédits de paiement à ce stade, afin de prendre en compte trois nouveaux dossiers.

Quant aux recettes d'investissement, elles affichent une baisse globale de 0,560 M€, notamment en raison des reports de travaux dont l'incidence en recettes est de -1,6 M€. Toutefois, il convient d'inscrire 1,08 M€ de recettes nouvelles au titre principalement de l'ajustement du montant perçu du Fonds de compensation pour la TVA et de la cession d'actions de la SEM Haute-Marne Immo-bail à la Région Grand-Est et à l'agglomération de Chaumont, conformément à la loi NOTRe.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, la section d'investissement dégage un excédent de financement de 1,571 M€. Ajouté à la hausse de l'épargne brute, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est par conséquent diminué de 6,711 M€ passant ainsi de 13,767 M€ à 7,056 M€.

Enfin, concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse, les modifications proposées correspondent à un ajustement de 26 000 € pour faire face à la demande importante d'analyses BVD (diarrhée virale bovine), compensé intégralement par des recettes. Les équilibres précédemment votés sont maintenus.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{ère} commission le 1^{er} octobre 2018.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Rabiet. La discussion est ouverte. Beaucoup d'éléments ont déjà été évoqués ce matin, d'autres ne l'ont pas été.

M. Jean-Michel FEUILLET : Serait-il possible d'obtenir un document plus synthétique que celui présenté ?

M. LE PRESIDENT : Cela est possible. Si le document qui vous est présenté est un peu long, il est aussi très précis. Monsieur Fournié ?

Paul FOURNIE : En 1^{re} commission, le document qui nous est présenté comporte des colonnes de chiffres sous forme de graphiques. C'est sans doute un document de ce type que mon collègue souhaite consulter.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois. Madame Schollhammer ?

Mme Fabienne SCHOLLAMMER : Je me réjouis de l'adhésion à la *Via Francigena*, petit sujet qui revêt cependant une certaine importance touristique.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Rabiet ?

M. Jean-Michel RABIET : L'emprunt brut prévisionnel passe de 13,7 millions d'euros à 7 millions d'euros ; peut-être finira-t-il à zéro euro ?

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas Convolte, Mme Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Les débats relatifs à la DM3 étant achevés, je vous propose de passer à la Commission permanente.

La séance est levée.

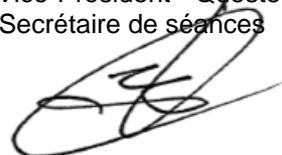
Le procès-verbal, arrêté le 23 novembre 2018,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Projet de charte du Parc national des forêts *en Champagne et Bourgogne*

Conseil départemental de Haute-Marne – le 19 octobre 2018



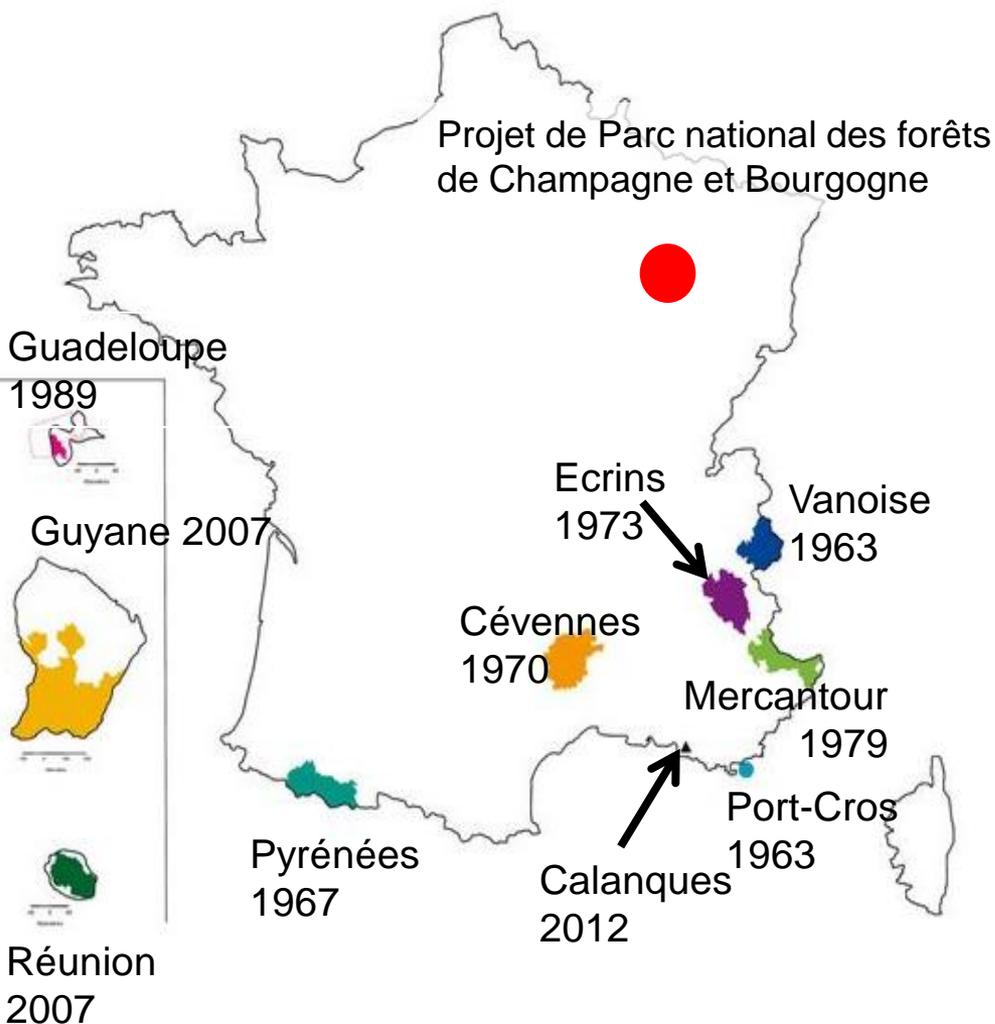








Aujourd'hui, 10 parcs nationaux en France



REPERES

2006 : Loi sur les PNx

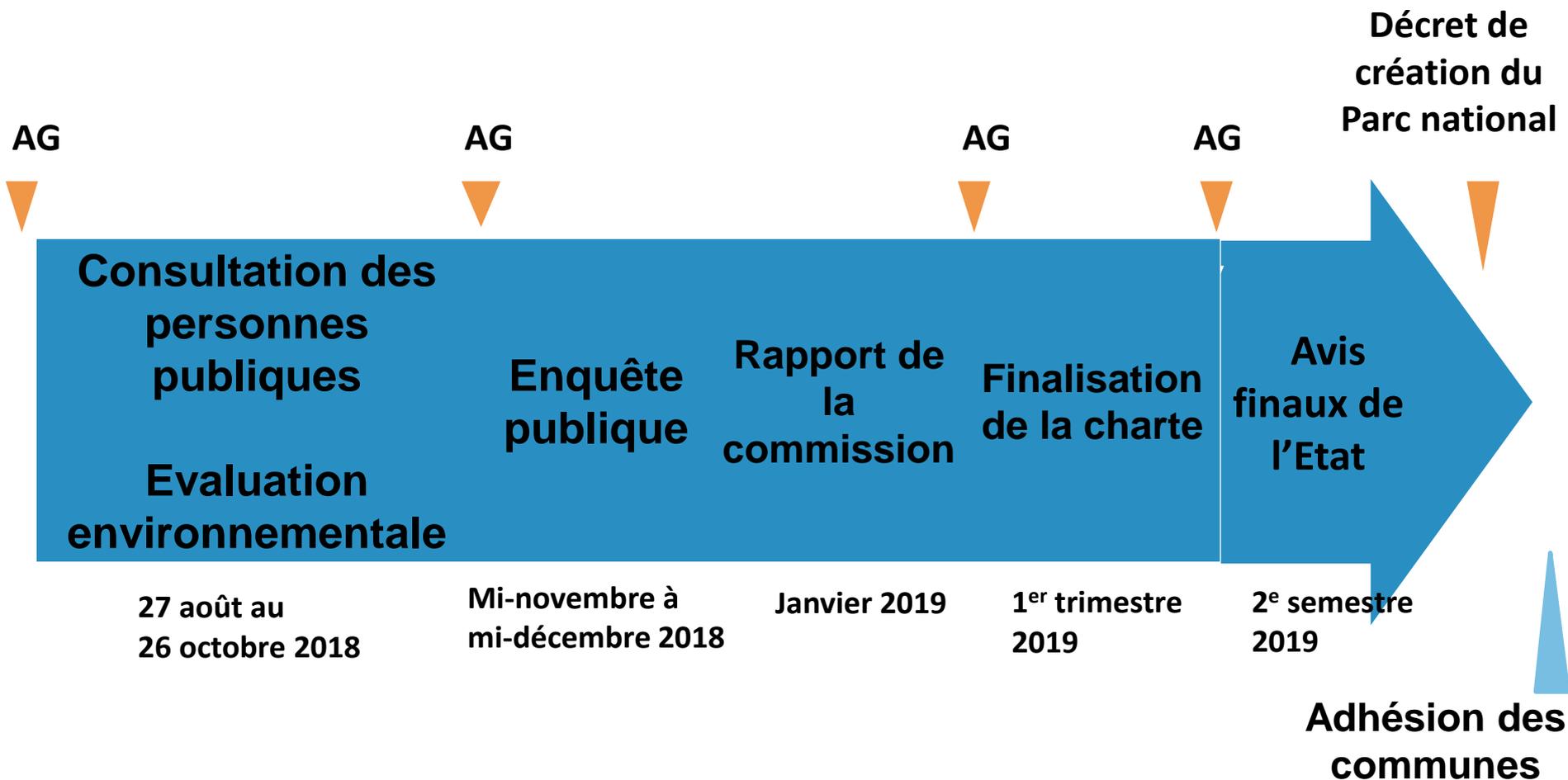
2007 : Grenelle de l'environnement

2009 : Choix du site FCB

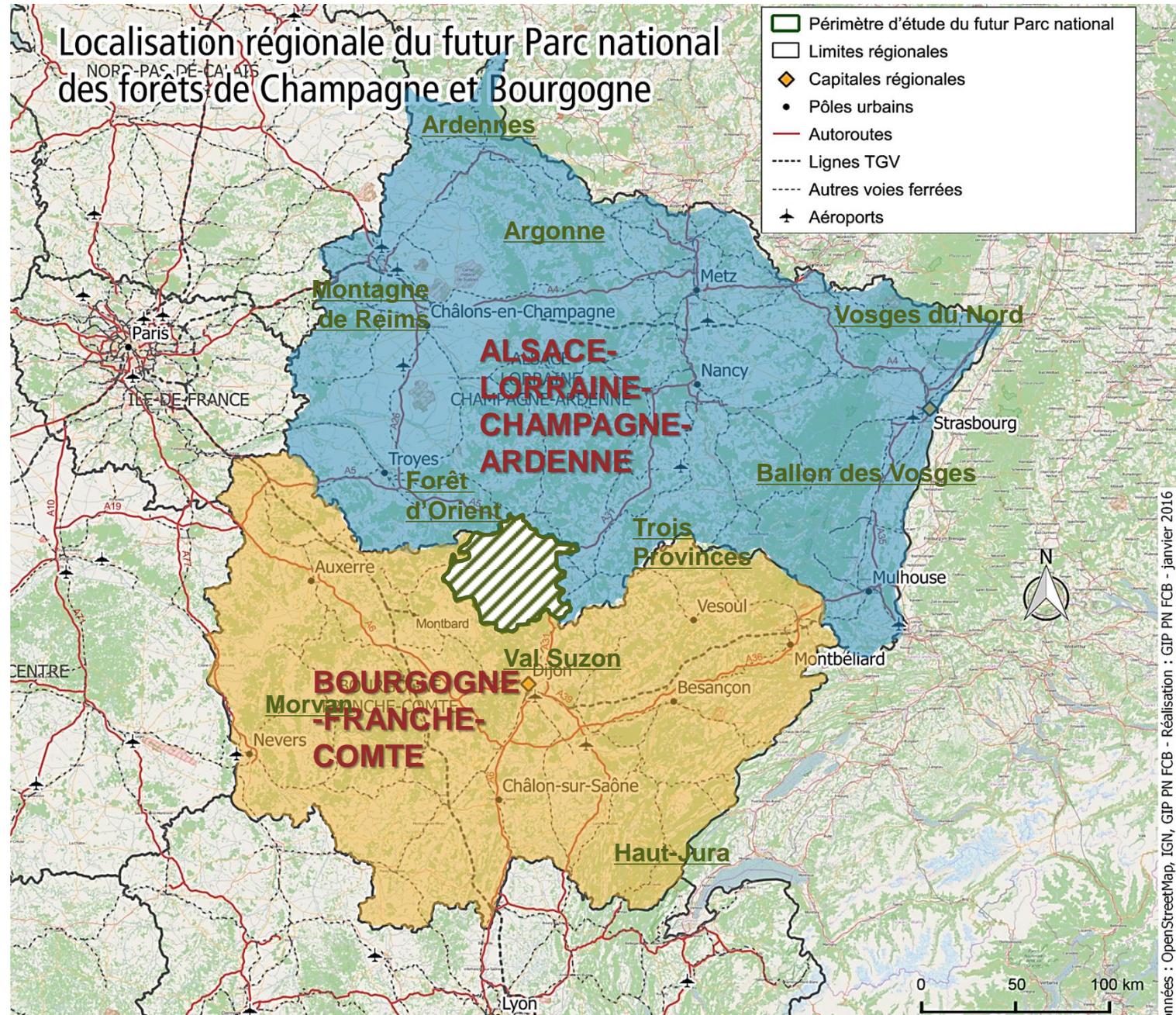
Le choix du territoire résulte d'une volonté forte d'acteurs locaux et d'une reconnaissance des richesses patrimoniales !

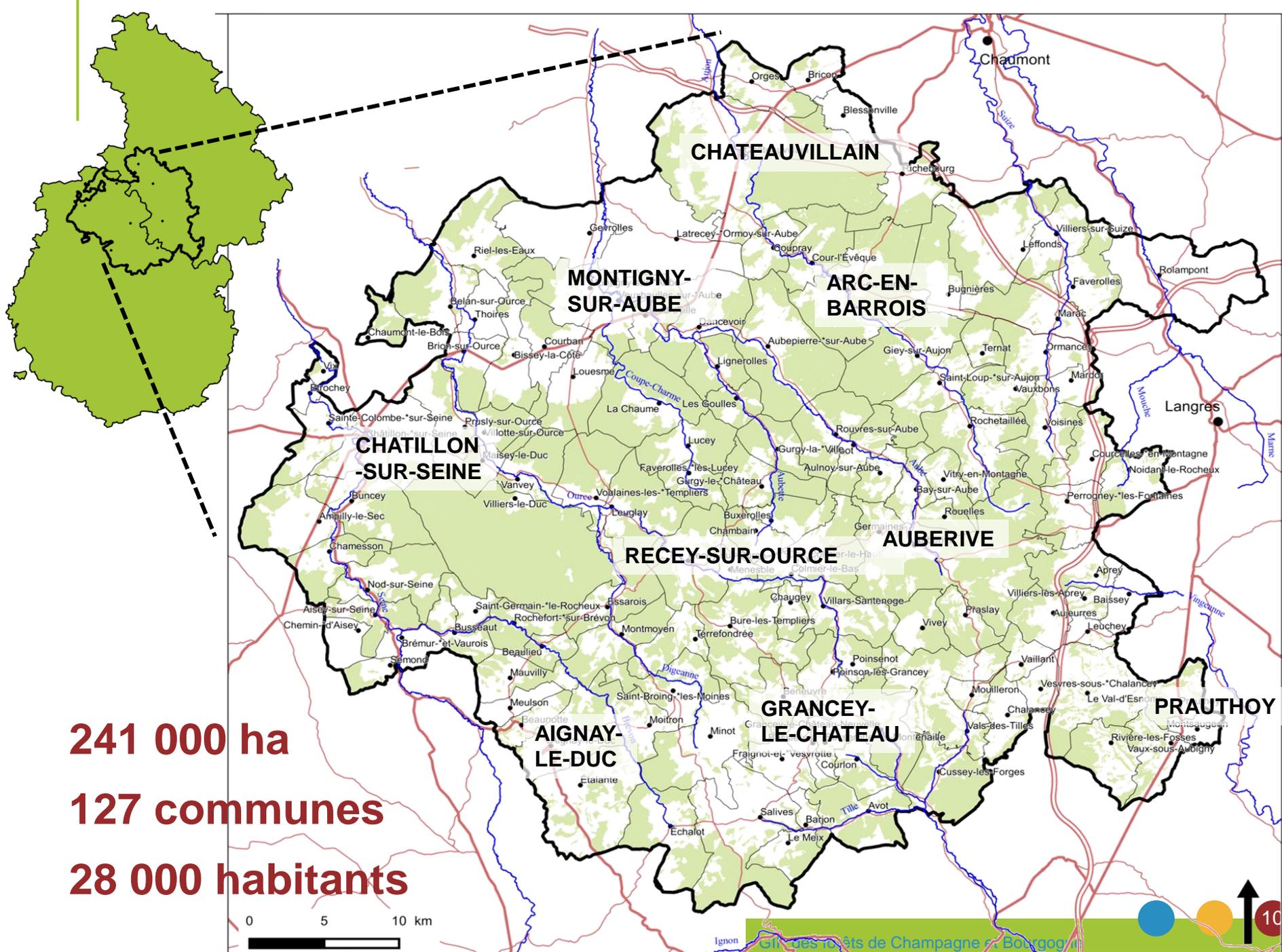
9,5% du territoire français
Plus de 8,5 millions de visiteurs/an

Les étapes de création du Parc national



Situation du territoire





241 000 ha

127 communes

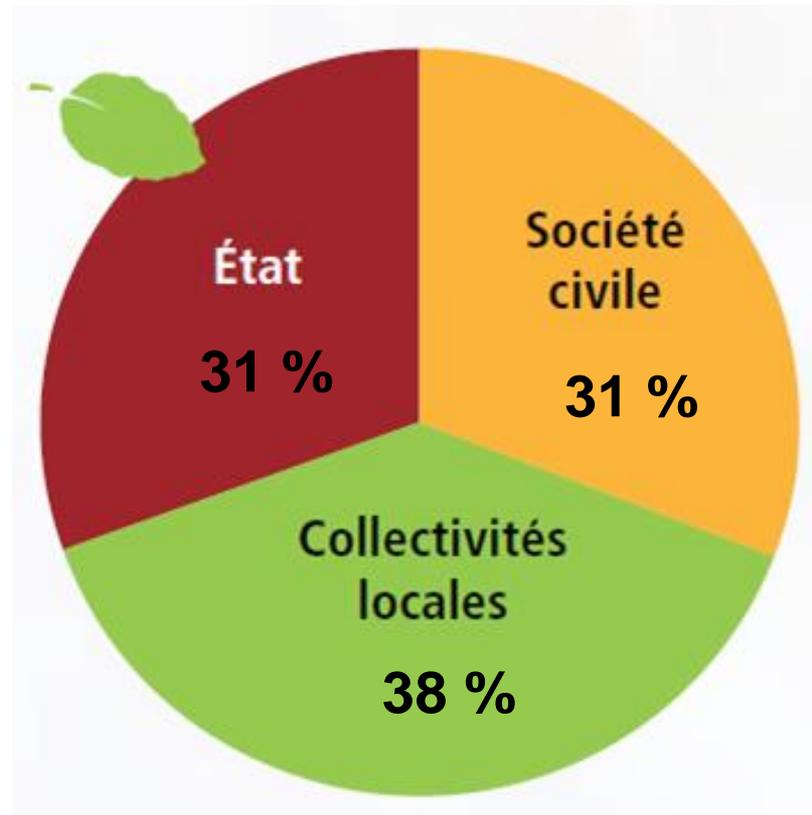
28 000 habitants

0 5 10 km

Pilotage du projet par le Groupement d'intérêt public

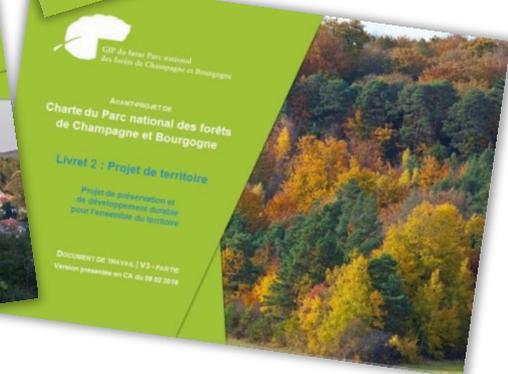
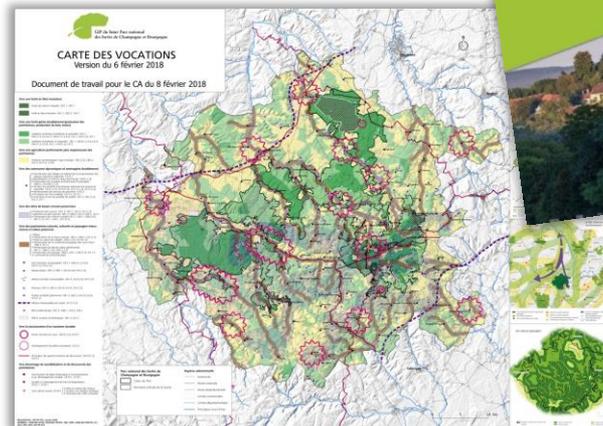
Une gouvernance partagée :

217 membres en assemblée générale, 3 collèges



Qu'est-ce qu'un Parc national ?

- Des patrimoines jugés exceptionnels au niveau (inter)national
- Un outil pour :
 - La préservation des patrimoines
 - Le développement économique
- CHARTE pour 15 ans =



Le Parc national : La Raison d'être

- **Les Fondamentaux des Parcs nationaux**
- **Le caractère du Parc national**

Une forêt vaste et emblématique à préserver, pour apprendre et vivre.

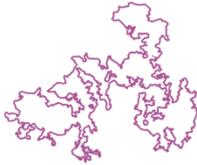
L'eau, bien commun précieux à préserver.

Une ruralité moderne, basée sur un développement économique, social et culturel harmonieux, résolument tourné vers l'avenir.

La charte : le projet de territoire

4 DÉFIS

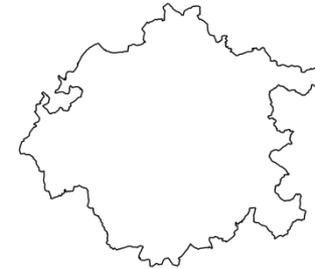
- Améliorer la **connaissance**
- **Préserver** et restaurer les patrimoines
- Accompagner les **filières** existantes et inciter à l'innovation
- Favoriser l'**engagement** dans un territoire exemplaire et reconnu



Projet de préservation pour le **cœur**

10 OBJECTIFS de protection 33 MESURES

- Implication de l'Etablissement public du Parc
- Accompagnement des porteurs de projets
- Des règles spécifiques



Projet de développement durable pour
l'**ensemble du territoire**

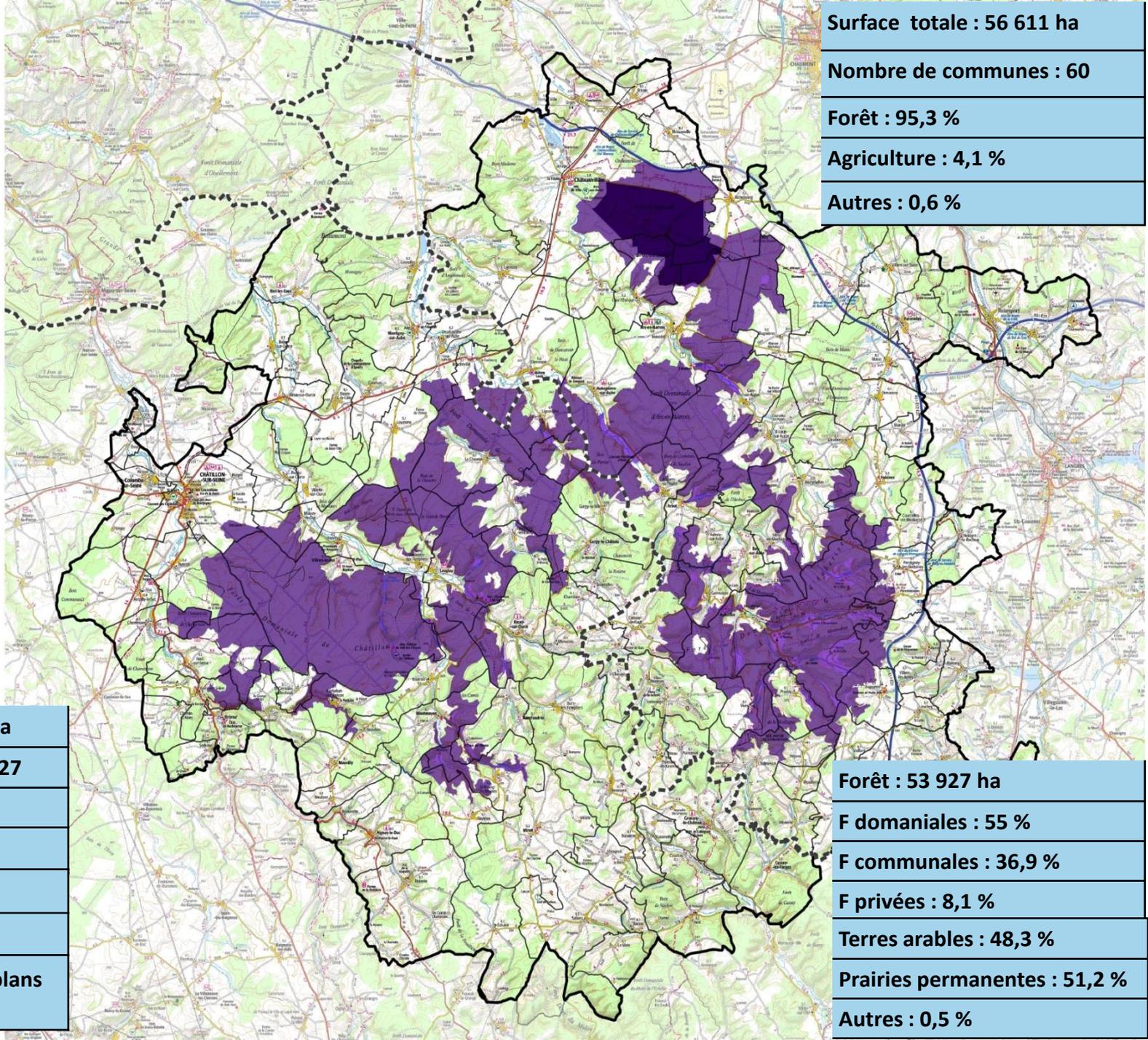
18 ORIENTATIONS de dév. durable

55 MESURES

- Engagement des communes signataires
- Au service des porteurs de projets
- Actions partenariales

Projet de Parc national des
forêts de Champagne et
Bourgogne

-  Périmètre du parc national
-  Cœur - délimitation du 15 juin 2018
-  Projet de réserve intégrale
-  Limites communales
-  Limites départementales



Surface totale : 56 611 ha

Nombre de communes : 60

Forêt : 95,3 %

Agriculture : 4,1 %

Autres : 0,6 %

Surface totale : 241 089 ha

Nombre de communes : 127

En Côte-d'Or : 71

En Haute-Marne : 56

Surface boisée : 52 %

Surface agricole : 42,5 %

**Villages, routes, cours et plans
d'eau, etc. : 5,5 %**

Forêt : 53 927 ha

F domaniales : 55 %

F communales : 36,9 %

F privées : 8,1 %

Terres arables : 48,3 %

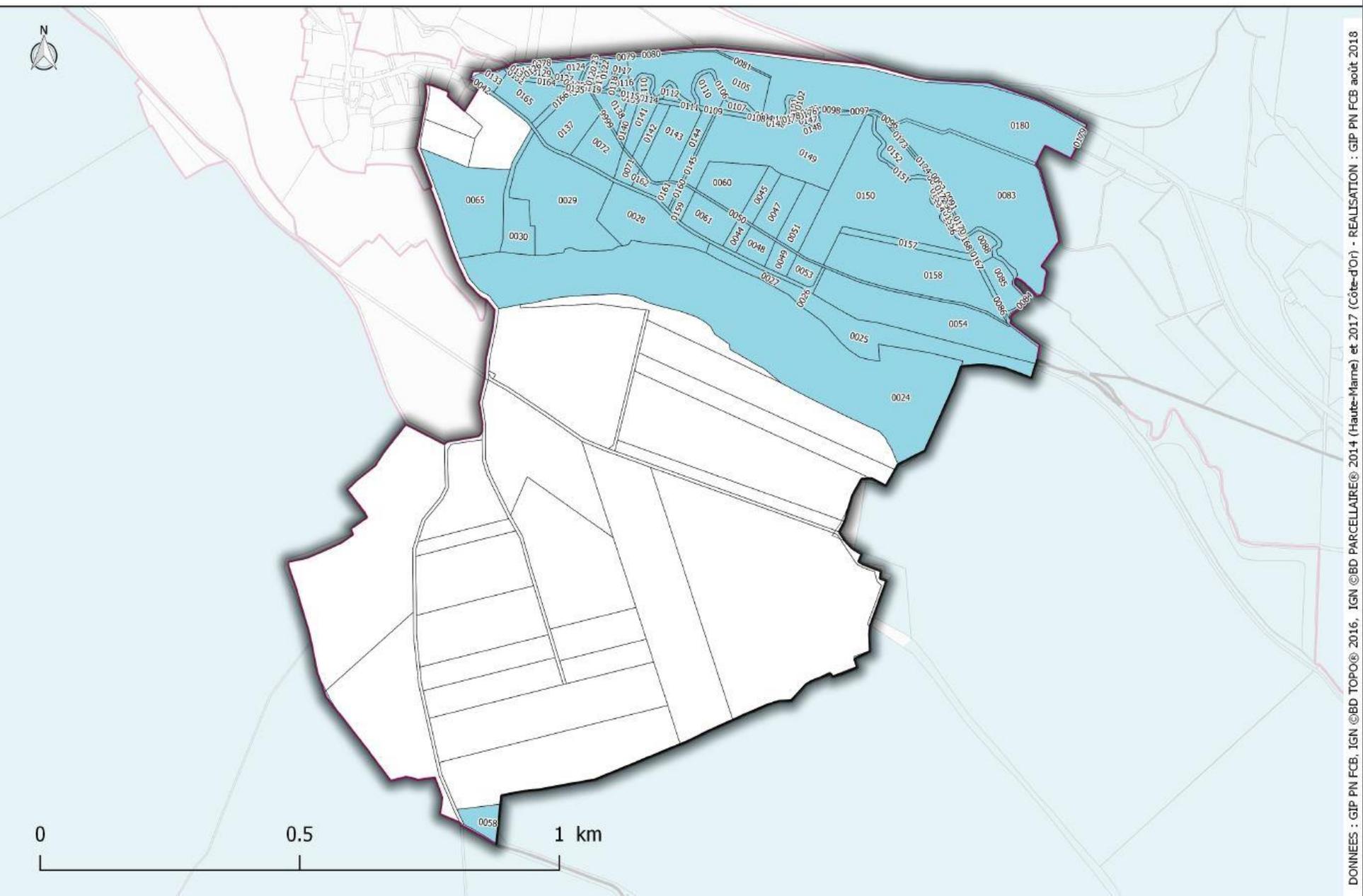
Prairies permanentes : 51,2 %

Autres : 0,5 %



Arc-en-Barrois (52) - section ZM

-  Coeur du Parc national
-  Limites parcellaires
-  Sections cadastrales
-  Limites communales



AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES, DES ACTIVITES HUMAINES ET DE LEURS INTERACTIONS

Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines

Orientation 1. Faciliter et encadrer la recherche dans le territoire

Orientation 2. Améliorer la connaissance des patrimoines

Orientation 3. Mieux comprendre les dynamiques économiques

RESERVER ET RESTAURER LES PATRIMOINES POUR LES GENERATIONS FUTURES

Objectif 2. Créer et faire vivre la réserve intégrale

Objectif 3. Améliorer la naturalité des forêts gérées du cœur

Objectif 4. Renforcer la préservation des patrimoines forestiers par une gestion et une exploitation forestières exemplaires

Orientation 4. Développer une gestion et une exploitation forestières plus respectueuses des patrimoines

Objectif 5. Assurer la conservation des cibles patrimoniales

Orientation 5. Assurer la préservation des patrimoines naturels remarquables

Objectif 6. Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité

Orientation 6. Améliorer l'état des continuités écologiques

Objectif 7. Protéger la ressource en eau

Orientation 7. Gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Objectif 8. Préserver le bâti traditionnel et garantir l'intégration paysagère des constructions et équipements

Orientation 8. Améliorer l'habitabilité des villages tout en préservant leur qualité architecturale et paysagère, et sauvegarder le patrimoine culturel

Objectif 9. Accompagner une chasse respectueuse des équilibres

Orientation 9. Accompagner une chasse gestionnaire

ACCOMPAGNER LES FILIERES EXISTANTES ET INCITER A L'INNOVATION POUR UNE RURALITE VIVANTE

Orientation 10. Investir l'économie et accompagner les initiatives

Orientation 11. Soutenir et promouvoir une filière forêt-bois compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locales de la ressource en place

Orientation 12. Soutenir une agriculture durable

Orientation 13. Accompagner la structuration d'une filière pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti

Orientation 14. Mettre en tourisme le territoire

FAVORISER L'ENGAGEMENT SUR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET RECONNU

Orientation 15. Accompagner la transition écologique du territoire

Orientation 16. Favoriser l'aménagement durable du territoire et la qualité du cadre de vie

Orientation 17. Explorer les paysages

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Orientation 8. Valoriser et partager les patrimoines du Parc national

Cellule projet

- **Appel à projets depuis mai 2018 : aujourd'hui 49 projets soumis : tourisme, agriculture, filière forêt-bois, culture, économie sociale et solidaire.**
- **Mise en place d'une cellule projet animée du GIP :**
 - > Élaboration des modalités de coopération techniques et financières avec partenaires (chambres consulaires, agences, collectivités, etc.)
 - > Construction d'un accompagnement au lancement d'activité à travers un dispositif de « mentorat », pour consolider et ancrer les projets dans le territoire.
- **Retours vers chaque porteur de projet pour définir des modalités d'accompagnement.**

Des axes de coopération identifiés

- **Préserver et valoriser les patrimoines et la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique .**
- **Développer un modèle agricole résilient et à forte valeur ajoutée locale.**
- **Mieux connaître les forêts pour renforcer l'équilibre entre préservation, accueil et production.**
- **Faire du Parc National une destination d'écotourisme pour la découverte de la forêt et de ses bienfaits.**
- **Préserver et valoriser les paysages bâtis et naturels.**
- **Faire de la culture un outil de médiation et de créativité pour les collégiens.**
- **Développer un modèle durable d'attractivité territoriale en milieu rural.**

Les idées directrices de la charte

- **Maintien de la vocation productive de la forêt (dont affouage).**
- **Restauration de la place de la nature en forêt (trame de naturalité, critères d'exploitation dont âges, diamètre, rotation, bois mort).**
- **Promotion des traitements sylvicoles s'inspirant des cycles naturels (connaissance, information, accompagnements techniques et financiers).**
- **Promotion des usages du bois dans la construction et les ENR**
- **Accompagnement de l'innovation pour de nouveaux usages du bois**

Les idées directrices de la charte

- **Soutien à la polyculture-élevage,**
- **Développement de l'agro écologie,**
- **Promotion et accompagnement de projets de transformation locale,**
- **Développement des circuits courts et de l'agriculture biologique.**

Les idées directrices de la charte

- **Soutien de l'économie touristique par une stratégie d'image forte.**
- **Accompagnement de l'émergence et la structuration de stations touristiques.**
- **Développement d'une stratégie d'accueil et de mobilité dans l'ensemble du Parc national.**
- **Développement d'une offre « Parc national » basée sur l'expérience, la découverte, le bien-être et le savoir-être :**
« Tous les possibles de la forêt. »

Education à l'environnement et au développement durable

Les idées directrices de la charte

- **Elaboration d'un projet éducatif,**
- **Structuration d'un réseau d'acteurs de l'EEDD,**
- **Développement de l'attractivité du territoire (classe verte, classe eau, classe forêt, ...),**
- **Innovation pour une écocitoyenneté assumée et « joyeuse ».**

Patrimoine bâti et historique

Urbanisme

Les idées directrices de la charte

- **Accompagnement des collectivités vers une planification urbaine respectueuse des paysages et des patrimoines.**
- **Promotion de l'aménagement durable des villages et des espaces publics.**
- **Restauration du bâti ancien en l'adaptant au mode de vie contemporain et accompagnement des projets de construction innovante et de qualité.**
- **Accompagnement et soutien aux projets de restauration du petit patrimoine bâti et du bâti monumental.**
- **Structuration d'un réseau d'artisans et promotion des techniques patrimoniales et durables.**

Les idées directrices de la charte

- **Mise en réseau les acteurs culturels.**
- **Soutien à la création artistique, comme outil de préservation et de valorisation des patrimoines et des savoir-faire du Parc national.**
- **Promotion d'une offre culturelle variée et accessible dans les villages.**
- **Accompagnement et diversification des espaces d'expression culturelle (médiathèques).**
- **Faire de la culture, un levier économique.**